



# On ne parle plus que de ça à Québec

page C-2



**LE SOLEIL**  
contente son monde...  
647-3333

## LE SOLEIL

dépôts garantis **17%** 10 ans annuels 3 ans et 5 ans  
**FIDUCIE PRÊT ET REVENU**  
692-1221 626-1221

86e année, no 101  
54 pages 4 cahiers

**DERNIÈRE ÉDITION**

QUÉBEC, MARDI 27 AVRIL 1982

• • Livraison à domicile (6 jours) \$2.00 • •  
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

### A la CECQ La critique de Laurin, on ne la prend pas!

par Damien GAGNON

La Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ) n'a pas du tout apprécié les critiques du ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, concernant sa politique de fermeture d'école et dont LE SOLEIL, faisait état dans son édition d'hier.

Le président de la CECQ, M. André Forgues, a qualifié de désagréable surprise ce geste du ministre l'interprétant comme une motion de non-confiance à l'endroit de l'administration de la commission scolaire.

Au cours d'une entrevue qu'il accordait, la semaine dernière, au SOLEIL, M. Laurin a dit ne pas comprendre pourquoi la CECQ ferme une école parce qu'elle a moins de 225 élèves alors

• Voir A-2, CECQ

### A l'hôtel de ville La "prudence" incite Forgues à quitter son siège de conseiller

par Damien GAGNON

Le président de la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ), M. André Forgues, a quitté son siège, hier soir, et il s'est mêlé à l'assistance pendant que les commissaires discutaient de la cession d'un terrain appartenant à la CECQ à la ville de Québec.

On le sait, M. Forgues est également conseiller à la ville de Québec. Interrogé par les journalistes sur son geste, M. Forgues a souligné qu'il préférerait être prudent et éviter les critiques concernant ses doubles fonctions.

Au cours des séances précédentes, M. Forgues a été accusé d'être en conflit d'intérêt par le commissaire Pierre Talbot du fait qu'il occupe les deux postes. Suite à cette accusation, M. Forgues a intenté une poursuite de \$100,000 contre M. Talbot.

C'est la vice-présidente de la CECQ qui a présidé cette partie de la réunion. Sur proposition du commissaire Pierre Talbot, les commissaires ont décidé de demander plus d'information à la ville de Québec avant de refuser ou

VOIR A-2, FORGUES



André FORGUES

### Un avion s'écrase en Chine: 100 morts

PEKIN (AFP) — Un avion des lignes aériennes chinoises s'est écrasé, hier, entre Canton et Guilin, dans le sud de la Chine, faisant une centaine de morts, a-t-on appris aujourd'hui à Pékin de source bien informée.

Une cinquantaine de touristes étrangers se trouvaient à bord de l'appareil, qui s'est écrasé contre une montagne, a-t-on indiqué de même source.

La ligne Canton-Guilin est l'une des plus fréquentées par les touristes qui se rendent en Chine.

De source bien informée, on précise que l'appareil serait un "Trident", avion de fabrication britannique, qui peut accueillir jusqu'à 140 passagers.

L'avion des lignes aériennes chinoises qui s'est écrasé hier entre Canton et Guilin, dans le sud de la Chine, avec une centaine de passagers à bord, avait quitté Canton à 16h00 locales (03h00 GMT) et avait interrompu ses contacts radio à 16h45 locales, a déclaré un responsable de l'aéroport de Canton.

Interrogé par téléphone, le responsable de l'aéroport s'est toutefois refusé à toute autre indication, se contentant de préciser que de fortes pluies s'abattaient alors sur la région.

La distance entre Canton et Guilin est de 380 km et la durée de vol en "Trident" est d'environ 55 minutes. Les précisions fournies par le responsable de l'aéroport semblent indiquer que l'avion s'est écrasé à moins de 100 km de Guilin.

### Mariage de balayeurs esseulés

PEKIN (Reuter) — Quatre cent soixante-dix balayeurs de Shenyang, ville de Manchourie, ont pris femme, a rapporté hier l'agence Chine Nouvelle, qualifiant ces noces de victoire de la morale communiste.

Dans la Chine traditionnelle, il était en effet pratiquement impossible à ceux qui effectuent des travaux salissants, tels que les éboueurs et les mineurs, de trouver l'âme soeur.

Chine Nouvelle révèle que de nombreux responsables des services d'hygiène ont joué le rôle de "marieurs" en faveur de leurs jeunes employés et que, l'an dernier, leurs efforts ont été couronnés de succès dans plus de 100 cas.

# La CECQ prête à négocier

par Pierre PELCHAT

Tout en maintenant son refus catégorique à la demande de réouverture présentée par le gouvernement québécois, la CEQ recommande cependant à ses syndicats affiliés de demander que la négociation des prochaines conventions collectives débute le plus tôt possible,

soit quelque six mois avant la période prévue au code du travail.

C'est ce qui ressort des propositions soumises par la Centrale de l'enseignement du Québec à ses syndicats affiliés à la suite de la réunion en fin de semaine dernière de ses instances de négociation. Les différents syndicats de la CEQ doivent se

prononcer d'ici jeudi au plus tard sur un ensemble de recommandations.

Selon les responsables de la négociation à la CEQ, ce changement radical implique que l'Etat-employeur dépose le contenu de ses offres complètes pour la durée de la prochaine convention collective, que le processus de préparation à la négociation soit grandement accéléré et que le gouvernement fasse connaître sans délai le nouveau cadre de la négociation qui devra prévaloir durant la prochaine ronde de pourparlers.

De plus, on n'écarte pas la possibilité que l'on en vienne à une entente avant même l'expiration de la présente convention collective le 31 décembre 1982. Ainsi, on propose de soumettre aux membres, "advenant la possibilité d'un règlement satisfaisant avant l'expiration des conventions collectives, une recommandation pour déterminer l'entrée en vigueur des dispositions des nouvelles conventions".

Grève possible

Si d'un côté la CEQ semble assouplir sa position, il n'en va pas de même dans le cas d'une réouverture unilatérale des contrats de travail dans le secteur public par l'adoption d'une loi spéciale par le gouvernement Lévesque.

Dans son plan de lutte, la CEQ songe à un débrayage de trois jours à exercer en front commun advenant que le gouvernement québécois renie ses engagements en ce qui concerne les conventions collectives et les régimes de retraite. Toutefois, dans la présente tournée de consultation, les enseignants n'auront pas à se prononcer sur cette proposition qui n'a été déposée qu'à titre d'information.

D'autre part, on propose de mener une campagne de sensibilisation de l'opinion publique, de manifester auprès des députés et de faire du 1er mai un moment important de la mobilisation contre les "attaques du gouvernement".

Par ailleurs, la CEQ ne veut pas faire partie officiellement du front commun tant et aussi longtemps que les centrales syndicales ne se soient pas mis d'accord sur le contenu des demandes qui seront déposées à la table centrale de négociation. On propose cependant de "poursuivre la recherche, avec les autres centrales, d'une position commune".

Dans l'éventualité où le gouvernement accepte d'entreprendre la négociation des prochaines conventions collectives dans une période assez courte, les instances de négociation de la CEQ recommandent aux syndicats affiliés "de se déclarer, entre-temps, disposés à échanger sur toute proposition permettant une re-



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
A son arrivée à Québec, hier, le premier ministre Pierre Mauroy s'est rendu visiter place Royale en compagnie du premier ministre Lévesque et du ministre des Affaires culturelles, Clément Richard. Une courte cérémonie s'y est déroulée.

## Autres accords annoncés par Pierre Mauroy

par Michel DAVID

envoyé spécial du Soleil  
MONTREAL — Il semble bien que cette fois-ci, la rencontre annuelle des premiers ministres de France et du Québec aura des conséquences concrètes, particulièrement sur le plan économique.

Hier, devant près de 2,000 hommes d'affaires réunis dans un hôtel de Montréal, M. Pierre Mauroy a promis "des progrès impressionnants sur le plan du commerce et de l'industrie".

Outre l'entente énergétique signée dimanche entre Péchiney-Ugine-Kuhlman et Hydro-Québec, le premier ministre français a annoncé un accord entre le bureau de normalisation du Québec et son équivalent français (AFNOR), un autre entre Informatech et Té-

lésystème dans le domaine de l'informatique, un troisième entre la société française Muller et Nouveler.

M. Mauroy a également parlé de "projets en gestation" dans les secteurs des engrais, de l'aéronautique et de l'automobile, et de "recherche systématique d'accords dans les domaines de la métallurgie, de la bio-technologie et des énergies nouvelles".

Projet de \$500 millions

Hier matin, lors d'une rencontre avec la presse française, un membre du bureau de M. Mauroy, M. Bernard Garcia, a indiqué que

VOIR A-2, MAUROY  
Autre texte et photos, page A-3

### Iles Malouines Le "bluff" est fini; l'attaque est imminente

(D'après NYTNS, UPI, AFP et AP) — L'attaque des Iles Malouines par la flotte britannique — et probablement des principaux aéroports de l'Argentine — ne serait plus qu'une question d'heures si l'on se fie aux déclarations de Londres et aux informations obtenues par les journalistes.

Les Britanniques ont même réussi, selon ce que publie ce matin le prestigieux quotidien londonien "Times", à débarquer aux Malouines une petite unité de troupes chargée de préparer un débarquement massif.

L'article, signé par Julian Havilland, le chef du service politique du quotidien, fait la manchette en première page de la première édition. Celui-ci affirme que le commandant de la force d'intervention britannique, l'amiral Sandy Woodward, a reçu l'ordre d'organiser un débarquement sans attaquer la capitale où serait concentré l'essentiel des forces argentines. La décision, selon le quotidien, a été prise la semaine dernière.

La direction du "Times" à la suite d'un démenti du ministère de la Défense, refuse de modifier ses informations et a décidé de publier les mêmes informations à la même place dans les éditions suivantes: "Si la reine mourait, nous changerions peut-être notre une", a-t-on ajouté au "Times".

Dans les derniers jours, les autorités britanniques avaient également démenti tout débarquement britannique dans l'île de Georgie du Sud. C'est un commando du genre qui avait pourtant préparé l'attaque de cet archipel.

A Londres toujours, le ministère de la Défense se refuse aussi à confirmer les informations selon lesquelles l'attaque aurait lieu dans les 48 heures.

Présent à bord du porte-avions Hermès, l'envoyé spécial de l'agence Presse Association, Peter Archer, a su de l'amiral Woodward que la flotte était "prête à frapper".

"La Georgie du Sud était l'objectif", a dit celui-ci au journaliste. "Maintenant le coup de combat est parfaitement assemblé et prêt à frapper. C'est l'échauffement avant le grand match qui, à mon avis, sera une victoire".

Peter Archer ajoute que la force d'intervention des Malouines est sur le pied de guerre. Les deux porte-avions, l'Hermès et l'Invincible, sur lequel le prince Andrew est pilote d'hélicoptère, sont entourés par des destroyers et des frégates équipés de missiles guidés. Pour des raisons de sécurité, le journaliste ne peut donner de détails sur la position exacte et la taille du groupe dans lequel il se trouve.

Les marques noires d'identification des bateaux ont disparu et tout a été peint en gris, note Peter Archer, qui ajoute que maintenant le mot d'ordre est: "Couvrez-vous et ne restez pas sur les ponts exposés".

La première ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, dans une entrevue à la BBC, a bien offert hier de rappeler la flotte

VOIR A-2, MALOUBINES  
Autre texte, page D-2

VOIR A-2, CEQ  
Autre texte, page A-9

## Blakeney et le NPD écrasés en Saskatchewan

page B-11



### Sommaire

Annonces classées	D-3 à D-14
Arts et spectacles	C-9 et C-10
Bandes dessinées	C-8
Bridge	D-13
Carrières et professions	A-14
Décès	D-15
Economie-finances	B-8 à B-10
Feuilleton	C-10
Horoscope	D-14
Loteries	A-2
Marc Lestage	C-11
Monde	B-4 et B-12 et D-1 à D-15
Mot mystère	D-3
Mots croisés	D-4
Où aller à Québec	C-11
Page des lecteurs	A-6
Page documentaire	A-5
Patron	D-13
Sport	C-1 à C-8
Télévision	C-10

### météo

Pluie passagère à Québec et dans l'Est, aujourd'hui. Minimum de 3 et maximum de 10. Demain, dégagement. détails, page D-3

## MAUROY

(Suite de la première page)  
CDF-Chimie pourrait construire au Québec une usine d'engrais phosphatés à partir du gaz au coût de \$500 millions.

Dans le secteur de l'automobile, il a présenté comme "probable" l'implantation au Québec d'une usine de sous-traitance de la société Renault. "Ça doit se faire assez rapidement", a-t-il assuré.

Dans le domaine de l'aéronautique, la possibilité de fabriquer au Québec des hélicoptères sous licence française paraît "plus prometteuse" que le dossier Airbus, au sujet duquel "la balle est maintenant dans le camp du gouvernement fédéral".

Dans le secteur culturel, on annoncera aujourd'hui la vente d'une centaine d'heures d'émissions de télévision québécoises qui seront diffusées en France.

### Projet de société

Devant les hommes d'affaires.

M. Mauroy a exposé les grandes lignes de la politique économique française depuis l'arrivée de l'équipe socialiste au pouvoir.

Le premier ministre français a défendu la politique de son gouvernement qui accorde la priorité à la lutte au chômage et qui, selon lui, n'est pas incompatible avec la lutte à l'inflation.

Expliquant les nationalisations considérables réalisées depuis quelques mois, M. Mauroy en a fait frémir plus d'un en déclarant que "travailler moins individuellement pour travailler plus collectivement, telle doit être notre règle de conduite".

En prévision du sommet économique qui doit se tenir à Versailles au début de juin, le premier ministre a dénoncé les hauts taux d'intérêts pratiqués par les États-Unis et plaidé pour une relance concertée de l'économie mondiale.

## CECQ

(Suite de la première page)

que partout ailleurs dans la province, des écoles avec une clientèle inférieure à ce nombre fonctionnent très bien.

Avant que ne débute l'assemblée du conseil des commissaires, hier soir, M. Forgues a lu une lettre de blâme qui sera envoyée au ministre de l'Éducation.

Les commissaires Pierre Talbot et Guy Giroux se sont portés à la défense du ministre Laurin, M. Talbot réclamant que les commissaires aient le droit de répliquer avant que la lettre soit adressée au ministre.

Le conseil a accepté de mettre ce point à l'ordre du jour mais la discussion n'a pas eu lieu, l'assemblée ayant été ajournée à minuit, à lundi de la semaine prochaine. D'ici là, le ministre aura sans doute reçu la lettre.

### C'est la faute du ministre

M. Forgues a soutenu que ce sont les politiques du ministère qui amènent la commission scolaire à fermer des écoles lorsqu'elles ont atteint le seuil de 225 élèves, nombre jugé arbitraire par le ministre de l'Éducation. Il rappelle qu'il s'agit d'un nombre fixé par le ministre pour attribuer un directeur à la tête d'une école.

Le commissaire Talbot a répliqué que le ministre de l'Éducation a autorisé la construction d'une école de six classes (moins de 225 élèves) dans le quartier Laurentien nord de la Commission scolaire Ancienne-Lorette, école qui relèvera de la direction d'une autre école. Pourquoi la CECQ ne pourrait pas en faire autant? s'est demandé M. Talbot.

M. Forgues a poursuivi sa réplique en reprochant au ministre de l'Éducation d'être plus généreux en suggestion qu'en subvention.

A son avis si le ministre Laurin n'était pas d'accord pour que la CECQ ferme des établissements, il a raté une excellente occasion de manifester sa bonne volonté en refusant une demande spéciale de subvention en février dernier pour le maintien de l'école Saint-Pascal (qui fermera en juin) et de l'école Saint-Fidèle (que la commission scolaire a décidé de maintenir ouverte, suite à une erreur d'interprétation des données de la clientèle).

M. Talbot a rétorqué qu'il comprend le ministre de l'Éducation de ne pas avoir répondu à cette demande parce qu'elle constituait tout simplement du chantage. "La demande de la CECQ ne permettait aucun dialogue. Elle exigeait rien de moins que \$275,000 sinon c'était la fermeture."

Quant à la politique de maintien de la dernière école de quartier, M. Forgues soutient que celle de la CECQ est plus généreuse que celle du ministre puisqu'elle protège 18 écoles au lieu de 13. Ces écoles demeureront ouvertes tant et aussi longtemps qu'elles compteront au moins 63 élèves de la première à la sixième année.

## FORGUES

(Suite de la première page)

d'accepter de céder la partie de terrain réclamée.

La ville de Québec demande à la CECQ de lui céder 23,000 des 75,000 pieds carrés de terrain de la cour de l'école Saint-François-d'Assise pour la construction d'un édifice qui abriterait une succursale de la bibliothèque municipale et une soixantaine de logements pour personnes âgées.

Des commissaires, dont M. Gabriel Légaré, auraient souhaité que la commission scolaire dise non immédiatement à cette demande faisant remarquer que les élèves ont besoin de toute la cour d'école pour jouer.

Notons que la CECQ avait déjà accepté le principe de céder 12,500 pieds carrés pour la construction d'une succursale de la bibliothèque municipale, mais la ville a modifié son projet pour y ajouter des logements.

## La BOURSE

MONTREAL (PC) — Les cours sont stables à forts à l'ouverture de la séance, ce mardi matin, à la Bourse de Montréal.

Genstar Corp. grimpe de ¼ à \$16, Alcan avance de ¼ à \$24 et Dome Canada ajoute cinq cents à \$4.90.

## On a craint le pire pour "La Puce"

par Michel TRUCHON

A moins d'imprévu, "La Puce", une bonne jument de calèche, pourra être attelée de nouveau d'ici quelques jours.

Pourtant la pauvre bête faisait peine à voir, hier soir, soufflant et tremblant, donnant ici et là un coup de sabot désespéré, alors qu'elle était étendue dans la rue, coincée entre la calèche à laquelle elle était attelée et une voiture.

"La Puce" s'est effondrée quand, à la suite d'une manoeuvre serrée, la calèche s'est renversée, à l'angle de la rue Richelieu et de la rue Saint-Augustin, vers 21h30. A ce moment la conductrice de la voiture, Lise Trépanier, dirigeait l'attelage vers l'écurie. Pour ce faire, elle devait tourner à gauche mais une voiture garée dans un endroit interdit ne laissait que peu de place. En tournant, la calèche a frôlé un poteau, la roue gauche est montée sur le trottoir et c'était l'accident.

Lise Trépanier elle aussi a fait une chute et a été légèrement blessée à une jambe.

Il a fallu plusieurs minutes pour tirer la jument de ce mauvais pas. Pendant que d'autres caléchières prodiguaient des encouragements à la bête, la police s'appretait à faire remorquer la voiture sous laquelle une partie de l'attelage s'était coincée. Le propriétaire devait arriver et reculer son véhicule.

Mais "La Puce" n'était pas libre pour autant. Emmêlée dans les courroies et les brancards, elle refusait de se relever. Il a fallu couper les courroies, tasser la calèche et là encore "La Puce" restait couchée. Les spectateurs, craignant le pire, se sont reculés quand elle a sursauté puis s'est remise sur ses pattes.

Brave bête, va! Elle a fait ça comme une grande, calmement. Le représentant de la Société de protection des animaux appelé par la police l'a rapidement examinée. Rien de cassé.

Selon lui, si elle avait eu à être blessée gravement, la jument serait morte sur place. "La Puce" sera gardée en observation pendant quelques jours puis pourra vraisemblablement reprendre la route.

## CEQ

(Suite de la première page)

lance de l'économie et favorisant une sortie de la crise.

Cette dernière recommandation va dans le sens de la proposition présentée la semaine dernière par l'Alliance des professeurs de Montréal qui était prête à créer un fonds de relance de la construction à partir d'une partie des hausses salariales prévues dans le secteur public.

## Une centaine de personnes auraient vu la Vierge

CADIX (AFP) — Une modeste demeure de la localité de Puerto Real (province de Cadix) est devenue un lieu de pèlerinage pour des centaines de personnes qui affirment y avoir été témoins de l'apparition de la Vierge de Lourdes, a indiqué aujourd'hui "Diario De Cadix".

Selon les témoignages que rapporte ce quotidien l'image de la Vierge de Lourdes apparaît sur le mur de la chambre à coucher du couple propriétaire de la maison.

"Il suffit de s'agenouiller au pied du lit et quelques secondes après on voit un cercle gris qui devient peu à peu bleu clair et à ce moment la Vierge apparaît vêtue totalement de blanc", a affirmé un des témoins qui a souligné qu'il n'est pas catholique pratiquant.

Une femme a assuré avoir parlé avec la Vierge qui lui a expliqué qu'elle avait choisi cette demeure pour apparaître "parce qu'entre toutes les bonnes mères, celle-ci est la meilleure" en se référant à la propriétaire de la maison, Mme Francisca Caro Falcon.

## MALOUINES

(Suite de la première page)

britannique si l'Argentine retirait totalement ses forces des Malouines. "Tout changerait, a-t-elle dit, si le ministre argentin des Affaires étrangères voyait M. Haig ce soir et s'il acceptait de retirer ses forces des Falklands. "Le temps presse", a-t-elle encore lancé dans une intervention aux Communes.

"Les Argentins ont eu trois semaines pour retirer leurs troupes et négocier", a-t-elle aussi ajouté.

Le gouvernement a décidé de renforcer son code de justice et de prévoir la peine de mort pour ceux qui refusaient de répondre dans les cinq jours à un rappel sous les drapeaux.

Un rassemblement populaire convoqué, hier soir, par les syndicats sur la place de Mai s'est transformé en une véritable réunion péoniste.

Tout près de 100,000 personnes ont dénoncé à la fois la prise des îles de la Georgie du Sud par les forces britanniques et l'inertie de la junte militaire.

"Nous sommes derrière les Malvines (Malouines) mais non derrière la dictature", ont-ils scandé devant la Maison rose (le palais

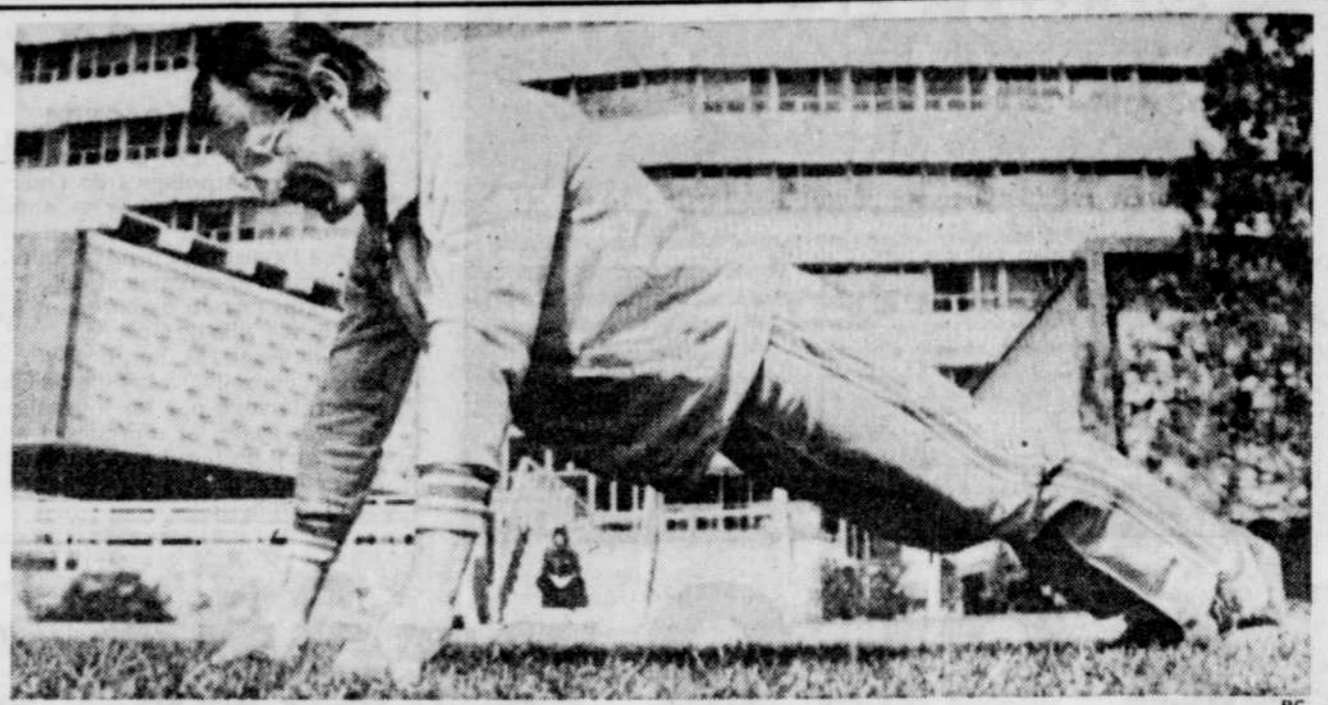
gouvernemental) qui demeure silencieuse depuis la nuit précédant les événements de Georgie du Sud.

La Confédération générale du travail, qui a organisé la manifestation, a pressé la junte de saisir toutes les compagnies britanniques en Argentine en réponse à "l'attaque sauvage" de la flotte britannique. Les manifestants, des ouvriers, des professionnels et des étudiants, ont entonné l'hymne national, hurlé des slogans anti-britanniques et dénoncé les États-Unis.

Le silence de la junte n'a pas échappé à la population qui s'informait en écoutant les radios uruguayennes dont les émetteurs ne sont qu'à quelques kilomètres de l'autre côté du Rio de la Plata. On diffuse en Uruguay les informations provenant de Londres.

A l'indignation générale des premières heures de la matinée a succédé l'indifférence. "Six communiés hier (dimanche) et rien aujourd'hui", soulignait un homme d'affaires dont le fils, militaire, a été envoyé sur le front.

Les radios, dans la soirée, donnaient d'amples informations sur les interventions du ministre des Affaires étrangères, M. Nicano Costa Mendez, qui, à Washington, réclamait énergiquement la solidarité interaméricaine devant ses collègues signataires du Traité interaméricain d'assistance réciproque.



Champion des "push-up"

Ken Rosebrugh a établi un nouveau record mondial en exécutant 367 "push-up" sur le bout des doigts en 25 minutes, samedi, devant l'hôtel de ville d'Edmonton. Il a fait cet exercice dans le but de recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer. Le précédent record était de 267 "push-up". Seulement deux journalistes, un cameraman et une personne près de l'arrêt d'autobus ont assisté à cette démonstration.

LA QUOTIDIENNE  
(tirage de lundi)  
2-3-8  
Informations: 643-8990

## UNE QUESTION DE STYLE

Vous avez un style et Browns le respecte.  
Voyez, par exemple, les demi-bottes de type "Cavalier"  
conçues spécialement pour vous.



Ocre ou kaki: 125\$

Taupe: 175\$

**Browns**

627-5855 GALERIES DE LA CAPITALE

## LES SOUPERS ENCAN

Le 3 mai 1982, de 19h à 21h

Encanteur: René P. Soucy

Des artistes tels que:

### Tableaux

C. Bergeron, M. Mauro, René Richard, Marie Laberge, Paul Brien, Paradis, J.D. Leclerc, Cécile Morais, Ron Simpkins, Trudel, Fernand Labelle

### Sérigraphies

Paul-André White, Jacques Hamel, Benoît Simard, Claire Lemieux, Clément de Chavigny, Lemieux, Denis Savard

### Antiquités

Antiquités en pin de l'antiquaire Lorraine Lemieux

Un prix de présence sera attribué: un tableau de Fernand Labelle ainsi qu'un livre sur les oeuvres du même peintre (une valeur de 450 \$).

A cette occasion, le Baron Rouge aura le plaisir de vous offrir un menu spécial.

A compter de jeudi, le 29 avril, vous pourrez voir ces oeuvres au restaurant le Baron Rouge.



l'art de votre hôte le **BARON ROUGE**

350 boul. Ste-Anne, Beauport Québec, G1E 3L7, 667-1355

la maison  
**Simons**  
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

la mode aux galeries de la capitale... c'est simons!



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Le premier ministre français Pierre Mauroy est revenu sur ses pas pour admirer des photos de René Lévesque prises il y a quelques années par une dame qui tenait à rappeler au premier ministre du Québec qu'il n'avait pas tellement changé depuis ce temps.

# Le départ de Ryan sourit à plus d'un

(D'après PC) — Le quart du caucus libéral à l'Assemblée nationale, soit 10 députés, souhaite que le chef, Claude Ryan, quitte dans les plus brefs délais la direction du parti. Cependant, 27 autres députés espèrent qu'il demeurera à son poste jusqu'au congrès général du PLQ à l'automne.

Un sondage téléphonique de la Presse canadienne indique en effet que le leadership est carrément remis en cause par un noyau important de députés.

La majorité des députés estime cependant que M. Ryan devrait continuer de diriger le parti jusqu'à ce que les militants aient l'occasion de porter un jugement définitif en septembre.

Outre M. Ryan, le caucus libéral compte 42 députés, incluant les nouveaux représentants de Louis-Hébert et de Saint-Laurent, et la Presse canadienne en a joint 40 par téléphone.

Trois députés ont refusé de répondre ou se sont dits indécis lors de cette consultation.

Chose certaine, le leadership de M. Ryan est contesté même par ceux qui croient qu'il devrait rester pour le moment. La plupart d'entre eux refusent de dire s'ils appuieraient celui-ci dans une course au leadership, ça dépendrait des candidatures, disent-ils. Un seul député a soutenu spontanément qu'il demeure l'homme le plus apte à gouverner le Québec.

**Point de non-retour**

Les adversaires du chef libéral invoquent plusieurs motifs pour contester M. Ryan.

La question constitutionnelle a contribué à déchirer le parti.

On se rappellera qu'une trentaine de députés du Québec ont participé à Ottawa aux cérémonies marquant le rapatriement de la constitution, défiant ainsi l'autorité morale de M. Ryan.

L'un des dix a lancé, "je ne veux pas me retrouver sur la même tribune que Claude Charron s'il y a référendum", ce qui démontre qu'il n'a jamais digéré que son parti vote avec le PQ en octobre.

Certains ont évoqué qu'ils ne faisaient que traduire l'opinion unanime

# La France appuiera le Québec peu importe sa voie (Mauroy)

par Michel DAVID

"La France, aujourd'hui comme hier, se trouve aux côtés du peuple québécois, quelle que soit la Voie qu'il choisisse pour affirmer son identité."

C'est en ces termes non équivoques que le premier ministre de France, M. Pierre Mauroy, a énoncé, hier soir, à l'occasion d'un dîner offert par M. René Lévesque, la politique du nouveau gouvernement socialiste à l'endroit du Québec.

On ne saurait sous-estimer la portée de cette affirmation puisque quelques minutes plus tôt, M. René Lévesque avait déclaré que "la France et son premier ministre savent amplement que la démarche politique de notre gouvernement se poursuivra".

Et si besoin était, M. Lévesque a rappelé que cette démarche était celle d'une société "qui veut assumer toute la responsabilité de son devenir", c'est-à-dire qui veut être souveraine.

"Le Québec, foyer du seul peuple francophone de souche hors de France, doit participer dans les conditions qu'il juge acceptables à toutes les instances ou à Venir de la francophonie", a encore dit M. Mauroy, reflétant ainsi l'assurance donnée en juillet dernier par le président François Mitterrand.

"Qu'il me soit permis de saluer très particulièrement la volonté du peuple québécois, a-t-il poursuivi, son refus de céder à la facilité, je veux dire à l'assimilation à la société anglo-saxonne, sa revendication active, constructive, du droit à la différence et à l'ouverture sur le monde."

Le premier ministre français a ainsi exprimé de façon très nette que son gouvernement n'entendait pas demeurer en reste sur son prédécesseur

en matière de relations franco-québécoises, et que l'appui politique de la France demeurera aussi actif que sous les gaullistes. M. Mauroy pouvait difficilement aller plus loin sans s'ingérer carrément dans les affaires intérieures canadiennes.

**Relations normales**

En retour, le premier ministre Lévesque avait déclaré, hier midi, lors d'un dîner offert par la Chambre de commerce de Montréal, qu'il ne voyait aucune objection à ce que la France entretienne des relations "normales" et plus rentables avec le Canada sur le plan économique.

M. Lévesque a en effet déclaré que, jusqu'à nouvel ordre, le Québec est toujours "partie prenante dans l'ensemble canadien" et qu'en conséquence, "nous ne pouvons qu'être d'accord à 100 pour 100 avec ces relations".

Le premier ministre a expliqué que, dans la mesure où les échanges franco-québécois comptent pour 60 pour 100 des relations commerciales entre la France au Québec, "c'est avec le Québec que les perspectives sont les plus florissantes", si ces relations doivent être élargies.

**Satisfaction**

Du côté québécois, on est évidemment très satisfait de la façon dont les choses se déroulent. Hier, un haut fonctionnaire des Affaires intergouvernementales expliquait qu'au cours de la partie canadienne de la visite du premier ministre français, "il y a eu certaines distorsions de la part de certains médias qui ne semblent pas avoir traduit la pensée de M.

Mauroy". Pour le Québec, il est clair que les liens "privilégiés" qu'entend maintenir la France ne se limitent pas aux seuls secteurs économique et culturel, mais qu'ils s'appliquent aussi au domaine politique.

Un porte-parole du bureau du premier ministre Mauroy a pour sa part expliqué "qu'on a voulu répondre aux inquiétudes québécoises suscitées par l'arrivée d'un gouvernement de gauche".

"Nous avons l'impression que notre position a été bien comprise. Il est naturel que nous ayons des relations normales avec le Canada, mais cela n'hypothèque en rien nos liens avec le Québec."

Abordant ensuite la délicate question constitutionnelle, le porte-

parole français a déclaré que "le gouvernement du Québec, peut-être plus que le gouvernement fédéral, a compris qu'il n'était pas question de nous faire prendre parti dans la querelle Ottawa-Québec". Les journalistes français qui suivent la tournée de M. Mauroy depuis son arrivée au Canada ont d'ailleurs observé qu'à cet égard, la diplomatie québécoise s'était révélée beaucoup plus habile.

Finalement, sur le plan économique, le gouvernement français est agréablement surpris du concret des propositions québécoises, alors que sur des dossiers aussi importants que l'Airbus ou le gaz de l'Arctique, il a été un peu déçu que le gouvernement fédéral n'ait que de bonnes intentions à offrir.

# Aucune amende au capitaine d'un chalutier français

HALIFAX (d'après AFP et UPC) — Le capitaine du chalutier français le "Neve", arraisonné à la mi-mars dans le golfe de Saint-Laurent au large de Port-aux-Basques par un patrouilleur canadien, a été reconnu hier coupable d'obstruction aux lois canadiennes mais a été acquitté par la cour de Nouvelle-Écosse à Halifax. Aucune amende ne lui a été imposée.

Joseph Martin, capitaine du Neve (port d'attache Caen) et Louis Tanguy, capitaine de l'Islande (port d'attache Bordeaux) avaient été enjoint de se rendre à Saint-Jean, Terre-Neuve, pour que soit pesé leur char-

gement afin de vérifier si la méthode française de calculer les quotas était précise.

Ils avaient refusé de se plier à cet ordre des patrouilleurs malgré qu'ils péchaient dans les eaux canadiennes et avaient gagné le port de Saint-Pierre dans l'archipel Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le procès du capitaine Louis Tanguy se poursuit aujourd'hui.

A la suite d'un échange de notes diplomatiques entre la France et le Canada, les deux capitaines avaient accepté de conduire leurs bateaux à Halifax pour s'y soumettre aux contrôles requis.



En compagnie du ministre Clément Richard, M. Pierre Mauroy a visité place Royale.

# L'administration de Port-Cartier coûte \$192.75 per capita

MONTREAL (PC) — Le coût de l'administration municipale varie considérablement au Québec. Il s'évalue en effet de \$21.42 à \$192.75 par tête, selon les villes.

C'est Port-Cartier, avec ses 8,500 citoyens, qui détient le record des déboursés pour son administration municipale, avec \$1,638,452, soit \$192.75 par habitant. A l'autre extrême, la municipalité de Wendover, près de Drummondville, avec des dépenses administratives de \$115,685 pour 5,400 habitants, ne débourse en moyenne que \$21.42 par personne.

Dans leur ensemble, les 164 municipalités du Québec de 5,000 habitants ou plus auront dépensé l'an dernier \$446,771,957 pour leurs 4,658,100 habitants, soit une moyenne par tête de \$95.91.

La ville de Montréal, la plus importante agglomération municipale du Québec avec ses 1,020,900 ha-

bitants, avait l'an dernier un budget d'administration de \$147,741,100, soit \$144.71 par personne.

Par comparaison, la Communauté urbaine de Montréal (CUM), qui regroupe 30 municipalités et 1,802,900 personnes, ressort avec un coût d'administration de \$119.51 l'unité.

Ces chiffres émanent d'une étude à tirage limité réalisée par le Bureau de la statistique du Québec qui vient tout juste d'être publiée.

Parmi les autres municipalités importantes du Québec, mentionnons Laval avec ses 262,300 habitants, deuxième en importance démographique derrière Montréal, suivie de Québec avec 176,600 habitants. A Laval, les coûts administratifs étaient en 1981 de \$119.75, soit les mêmes que la CUM, mais de beaucoup inférieurs à Montréal, alors que Québec déboursait \$160.75 par habitant.

**Profitez des spéciaux d'ouverture**

Revêtement de vinyle Accord GARANTIE 30 ANS

Heures d'ouverture:  
Lun. - Merc.: 9h. à 17h.  
Jeudi et vend.: 9h. à 21h.  
Samedi: 9h. à 12h.

Participez à notre CONCOURS SPECIAL D'OUVERTURE et courrez la chance de gagner un ENSEMBLE DE PATIO d'une valeur de 1 250 \$

En collaboration avec Le Patio, meubles d'extérieur Inc.

**REVÊTEMENT CARRIER & BISSON INC.** Bur.: 524-5225

DIVISION ALUMINIUM CARRIER & BISSON

VOUS QUI PLANIFIEZ VOS RENOVATIONS PRINTANIERES, VENEZ NOUS CONSULTER...

• tout genre de revêtement  
• fenêtre bois, vinyle, aluminium  
• porte de bois et d'acier, patio  
• persienne

Manufacturier exclusif du revêtement Alumi-Bois (La beauté du bois... sans entretien)

SERIES 777X

APPROBATION SCHL 8799

**GRATUIT ESTIMATION A DOMICILE**

Venez visiter notre salle de montre 60, FLEUR DE LYS, QUEBEC (à l'arrière du Collisée) TEL.: 524-5225

**Épargnez sur vos achats de meubles et appareils ménagers**

- Réfrigérateurs
- Cuisinières
- Laveuses et sècheuses
- Ameublements de différents styles
- Lave-vaisselle
- Téléviseurs
- Stéréos
- Lampes et fauteuils

Prix défiant toute compétition. Ameublements de 3 pièces à partir de \$727

Mise de côté. Modes de paiement, si désiré.

**Paul Robitaille**

504, La Canadière — 529-9488

Le Docteur **Fernand Bellemare, m.d.** Ophtalmologiste

exerce sa profession à nul autre endroit à Québec:

**325, rue du Roi**  
Complexe Bibliothèque de Québec  
Place Jacques-Cartier

**Tél.: 529-9411**

**Promo-Son Technics**

La revue française "Sono" qui a fait des essais sur l'orgue "Technics U90" a reconnu cet orgue comme le plus perfectionné sur le marché international. Les résultats du banc d'essai prouvent que cet orgue est no 1 sur toute la ligne, à savoir: timbres parfaits, sonorités exactes, la rythmique est fulgurante, il est aussi très facile à travailler. (Les détails de ces résultats sont remis à ceux qui en font la demande au magasin.)

**Il ne manque que vous sur cette photo.**

"M. Konosuke Matsushita", président de Matsushita Electric (division Panasonic, Quasar, National Technics) et votre distributeur de Québec, "Denis Musique Inc." sont d'accord pour faire de ces résultats, un mois de promotion.

Durant avril, des rabais de 20 à 40% sont accordés.

**SPECIAL "EXEMPLE":**

**ORGUE TECHNICS 995\$**

Modèle 1800C, 2 claviers, 44 notes, 13 pédales, accord automatique. Banc et livraison inclus.

AUSSI AUTRES SPECIAUX EN MAGASIN

**DENIS MUSIQUE INC.**  
Place Cartier  
740, boul. Charest est  
Québec,  
Tél.: 522-4784  
(Ancien édifice Pollack, Centre-Ville)

## Après le Sinaï, les Palestiniens



**paul lachance**

Depuis dimanche matin, l'Égypte est en pleine possession du Sinaï après 15 années d'occupation israélienne. Première phase des accords de Camp David.

C'est là un événement dont les Égyptiens ont lieu de se réjouir mais qui, pour Israël, s'est accompli dans un véritable climat de frustration nationale qui explique les douloureux affrontements entre frères juifs qui ont assombri les derniers jours précédant la passation des pouvoirs.

La restitution de la dernière partie du Sinaï, ce territoire conquis, avec le Golan et la Cisjordanie, en 1967, par Israël, lors du terrible conflit qui l'opposa à l'Égypte, la Syrie et la Jordanie, remet maintenant au premier plan la mise en oeuvre fort ardue du second volet des accords prévoyant l'autonomie des Palestiniens des autres territoires occupés.

On se rappelle qu'en 1979, après la visite historique d'Anouar-el Sadate à Jérusalem, en 1977, les accords de Camp David donnaient lieu à un traité entre Israël et le plus puissant de ses voisins arabes, le premier à être conclu entre le jeune Etat hébreu et un Etat arabe quelconque.

Il mettait fin à 31 ans de guerre entre les deux pays et prévoyait l'entière normalisation des relations entre ceux-ci, le retour de la totalité de la péninsule du Sinaï sous la souveraineté égyptienne et la négociation de l'entière autonomie pour les Arabes palestiniens des territoires occupés.

Comme le souhaitaient alors MM. Begin et Sadate, appuyés en cela par le président Carter, il s'agissait de faire un effort suprême pour étendre le processus de paix aux autres pays de la région pour arriver à un règlement général dans cette partie du monde épuisée par les guerres.

Or, on sait ce qui arriva et comment se constitua le "Front du refus" arabe. Même après cet événement les perspectives de paix pour le Moyen-Orient sont demeurées aussi incertaines que par le passé. L'attitude de la plupart des pays arabes est demeurée aussi inébranlablement hostile et constitue une menace permanente pour la sécurité d'Israël ainsi que pour les fragiles rameaux du jeune arbre de la paix qui a été planté dans le sol de cette région explosive.

Israël se retrouve aujourd'hui avec le Sinaï en moins et le problème palestinien en plus. Car la restitution d'un territoire à l'Égypte n'a rien réglé et l'on entre maintenant dans le coeur véritable du problème.

De la question de fond de l'autonomie palestinienne dépendent maintenant non seulement les relations futures entre le Caire et Jérusalem mais également un éventuel rapprochement de l'Égypte avec le monde arabe, sur la base de la création d'un Etat palestinien.

Et, justement à cet égard, les points de vue entre les deux pays paraissent toujours aussi inconciliables sinon diamétralement opposés. L'Égypte tient toujours à l'autodétermination pour les Palestiniens tandis qu'Israël s'en tient toujours au concept strict d'autonomie pour les habitants des territoires occupés.

Plus précisément, le plan prévu dans les accords de Camp David prévoit l'établissement d'un conseil administratif élu dont le rôle serait d'administrer la vie quotidienne en Cisjordanie pour une période de cinq ans. Au terme de cette période, les parties intéressées devront entamer des négociations afin d'aboutir à un accord définitif.

Or, dans cette optique, on doit relever les propos du ministre israélien de la Défense, M. Ariel Sharon, qui a tenu à préciser, dimanche, dans un ordre du jour, que le retrait du Sinaï, qu'il a qualifié "d'évacuation", marquait la limite des concessions de son pays.

"A présent, ajoutait-il, nous devons nous consacrer au développement du pays et notamment au peuplement du Golan, de la Cisjordanie et de Gaza. Ce plan de peuplement est partie intégrante de notre sécurité." On ne voit rien là, du moins dans l'idée que projette Israël, de la possibilité de la création d'un Etat palestinien dans les territoires occupés de Cisjordanie.

En somme, Israël n'aurait aucune objection à la création d'un Etat palestinien mais hors des cadres qui constituent actuellement le territoire hébreu. Le "Plan de paix" établi dans les accords de Camp David s'en trouve d'autant plus chambardé qu'Israël y met d'abord et avant tout comme prérequis la reconnaissance de son territoire par les autres pays arabes et l'exclusion de l'OLP de toutes négociations pouvant y aboutir.

La solution n'est donc pas à portée de la main et, sur le point de la création éventuelle d'un Etat palestinien, Israël demeure seul à défendre ses prétentions. Et quand on connaît la précarité de sa sécurité, qui pourrait honnêtement l'en blâmer?



Paul Lachance  
27-4-82

### bloc-notes

## La sécurité au travail



**maréchal francoeur**

En recommandant l'abolition du système de boni dans les mines, méthode destinée à augmenter la productivité des travailleurs, la Commission Beaudry dans son rapport final sur la sécurité dans les entreprises minières a étalé au grand jour un des facteurs de dangers reconnus pour les mineurs. En effet, il existe une relation directe entre la fréquence des accidents et le rythme imposé au travailleur dans l'exécution de sa besogne.

Les entreprises minières auraient tort de faire grief aux membres de la Commission d'enquête Beaudry. On ne peut vraiment pas négocier sur la santé et la sécurité des travailleurs.

Il faut reconnaître que le coût des accidents et leurs conséquences constituent présentement un lourd fardeau sur le Trésor public. Evidemment, on ne peut considérer uniquement les pertes matérielles, qui sont énormes, encourues à la suite d'accidents de

travail. Il y a aussi les détresses morales et sociales.

Toutefois, la première réaction des porte-parole de l'Association des mines du Québec n'a rien de surprenant si l'on considère le passé de l'industrie minière alors qu'il a fallu des années de lutte pour leur faire adopter certaines règles de salubrité élémentaire dans les mines qui produisaient en même temps que du minerai une bonne fournée de mineurs atteints de silicose et d'amiantose. Elle démontre qu'il y a une énorme tâche d'éducation et de formation à faire dans cette industrie.

Maintenant que la mine Bell a été citée comme la bête noire dans le dossier de la sécurité minière, le ministre du Travail, Pierre Marois, ne doit pas hésiter à intervenir puisque cette entreprise est propriété de la Société nationale de l'amiante.

Devant l'ampleur des problèmes en matière de santé et de sécurité au travail, le gouvernement du Québec a procédé récemment à une réforme de la Commission des accidents du travail (CAT) en la transformant en une Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) qui doit administrer six lois. En gros, la réforme a pour objectif d'é-

liminer à la source même les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. En outre, elle établit le concept de parité. Inculquer cette nouvelle philosophie comporte tout un changement d'attitude dans le domaine de la santé et de la sécurité. Il faut faire le partage entre une dimension idéaliste du travail et les réticences des employeurs.

Des colloques comme celui que tient présentement à Québec l'Association paritaire de prévention pour la santé et la sécurité du travail du Québec (APPSST) peuvent contribuer à convaincre les employeurs et les travailleurs que la loi "est applicable".

Dans le contexte économique actuel, où on enregistre bien des méventes, les entreprises peuvent être tentées de réduire les coûts de production, en poussant le travailleur, c'est-à-dire en augmentant les cadences dans les opérations. Aussi, la recommandation du rapport Beaudry ne s'applique pas uniquement au secteur des mines. Toutes les entreprises peuvent la mettre à profit. En dernière analyse, il y va non seulement de l'intérêt des employeurs et des travailleurs mais aussi de l'intérêt de toute la collectivité.

### le point

## L'accord Hydro-Péchiney



**marcel pépín**

Au plan politique, l'annonce d'un accord entre Hydro-Québec et Péchiney de France favorisant la construction éventuelle d'une aluminerie à Bécancour remplit d'aise aussi bien M. Pierre Mauroy que M. René Lévesque.

Le premier est sûrement conscient que la France, malgré de nombreuses et célèbres promesses de coopération, tarde à manifester concrètement, en matière d'investissements industriels, l'affection qu'elle affiche pour les Québécois. La décision de Michelin de préférer Halifax à Montréal et l'expérience avortée de Renault à Saint-Bruno sont encore bien présentes dans la mémoire des Québécois. Les propos de M. Mauroy ont plus de poids s'ils sont appuyés par un gigantesque projet de plus d'un milliard de dollars.

De son côté, M. René Lévesque, qui doit fréquemment justifier la cour qu'il fait aux dirigeants français, alors qu'on lui reproche de négliger son naturel et voisin allié, le marché

américain, saute sur l'occasion pour illustrer la rentabilité des rapports étroits Paris-Québec.

Après les annonces officielles et les poignées de main historiques, il faudra quand même s'interroger sur le prix réel que devront payer les Québécois pour bénéficier de la présence de Péchiney chez nous. Outre les tarifs préférentiels consentis par Hydro-Québec, il appert que le gouvernement du Québec ou une de ses agences, comme la Caisse de dépôts, devront participer directement au capital-actions, la firme française n'étant guère intéressée à verser plus de 30 pour 100 de la mise. Le coût précis de cette participation devra être soigneusement calculé, avant de dérouler le tapis rouge devant Péchiney.

Il faudra aussi évaluer correctement la capacité d'absorption du marché, avant de donner le feu vert à un nouveau fabricant d'aluminium. Le Québec a établi jusqu'ici des rapports profitables avec le géant Alcan et le groupe Reynolds. Si le marché est en mesure d'absorber aisément un troisième géant dans ce secteur, tant mieux; si au contraire cette initiative devait gêner les producteurs déjà en place, il faudra se montrer très prudent avant d'octroyer à Péchiney des avantages additionnels.

Si toutes les conditions sont réunies pour rendre ce projet rentable, il faut alors applaudir la venue de l'industriel français, dont la technologie jouit d'une excellente réputation sur tous les continents. Ce serait l'application pratique d'une politique d'Hydro-Québec qui tend, dans toute la mesure du possible, à vendre sur le territoire québécois ses surplus d'électricité, créant ici les emplois manufacturiers que les Américains créent chez eux, quand on leur exporte nos surplus d'énergie.

Malheureusement, ce projet dans le parc industriel de Bécancour n'a pas encore franchi l'étape de la décision finale. Pour l'instant, la signature de l'entente par MM. Mauroy et Lévesque revêt un caractère plus politique qu'économique. Elle sert bien les intérêts des deux gouvernements, désireux de démontrer leur souci d'accroître les échanges économiques et commerciaux, mais ne règle pas tout de suite le problème du chômage. Ce n'est que lorsque les experts de la firme et du gouvernement compareront leurs chiffres qu'on saura si cette entente se concrétisera. Il est permis d'espérer, mais il est trop tôt pour sortir le champagne.

### lettre

## Adieu reine et duchesses! Vive Bonhomme!

Le Carnaval de Québec doit continuer à exister; cependant il doit se simplifier, en unifiant toutes ses activités autour uniquement du Bonhomme Carnaval.

D'abord, éliminer la reine et ses duchesses et tous leurs côtés; ainsi disparaîtront les duchés, les couronnements... et par le fait même les possibilités de sexisme, d'exploitation de la femme et de discrimination. Nous sommes persuadés que les organisateurs auront assez d'imagination pour créer autant de nouvelles activités pour attirer et faire participer les Québécois et les visiteurs.

Par exemple, à toutes les fins de semaine, le Bonhomme patinerait sur la rivière St-Charles. Maquillés, déguisés, enfants et adultes l'accompagneraient. Place alors aux prix pour les meilleurs déguisements. Place aussi aux amis-clowns du Bonhomme!

La vente de la bougie devrait être remplacée par une loterie spéciale du Bonhomme Carnaval. De toute façon, les acheteurs de bougies le faisaient très majoritairement non pour l'élection d'une ou de l'autre duchesse, mais pour aider au financement du Carnaval.

Le conseil d'administration et le bureau de direction devraient à nombre égal être composés d'hommes et de femmes. Il serait souhaitable de voir de temps à autre une femme comme directeur général.

Les nombreux visiteurs ne viennent aucunement au Carnaval pour la reine et ses duchesses. Ils y viennent pour les activités intérieures originales; au Bonhomme de les animer, de les combler de sa présence.

Place Carnaval verra disparaître le château couteux de la reine et de ses duchesses, et apparaître le château simple, mais féérique du Bonhomme.

Adieu à la reine et à ses duchesses!

Vive le Carnaval de Québec!

Vive le Bonhomme Carnaval!

**Diane Doyon  
Yvon Bureau  
Neufchâtel**

La réforme du mode de scrutin, un élément tout aussi majeur que controversé du programme du Parti québécois, est de nouveau remise en question au Conseil des ministres. En marge de ce débat relancé sur la scène publique grâce à une "fuite" du Devoir, la semaine dernière, le Secrétariat général à la réforme électorale a préparé une série de documents, dont un portant sur l'aspect "féministe" de la question. LE SOLEIL publie aujourd'hui l'essentiel de ce texte.

# La réforme électorale Une chance en or pour les femmes

par le Secrétariat  
général à la  
réforme électorale

Les femmes sont sous-représentées de façon chronique à l'Assemblée nationale. Depuis qu'elles ont obtenu le droit de vote sur la scène québécoise en 1940, onze élections générales se sont déroulées... Dans toutes ces élections, ou un total de 1.114 sièges furent soumis au scrutin, les femmes n'ont été élues députées que 19 fois, une proportion de 1.7 pour 100!

Ce n'est qu'en 1961, 21 ans après l'obtention de ce droit, qu'une première femme fut élue; elle l'a été sous l'étiquette libérale, lors d'une élection partielle dans la circonscription de Montréal-Jacques-Cartier. Par la suite, les élections de 1962, 1966, 1970 et 1973 ne virent qu'une seule femme élue à chacune de ces occasions et une autre sera élue lors d'une élection partielle en 1979. Signes de changements, l'élection de 1976 permettait à 5 femmes d'occuper un siège à l'Assemblée nationale et celle de 1981 donnait 6.6 pour 100 de la représentation aux femmes avec 8 sièges sur 122. Le sociologue Pierre Drouilly remarquait cependant: "... à ce rythme, il faudra attendre sans doute le milieu du siècle prochain pour que la représentation politique ne soit plus sexiste..." (Le Devoir, 17 décembre 1980).

## Des candidatures peu nombreuses

"C'est la population qui ne veut pas élire de femmes", a-t-on dit souvent. Pourtant, au cours de ces onze élections générales, les électeurs et électrices se sont vu offrir un réservoir de 4,077 candidatures où seulement 191 femmes apparaissaient; moins de 5 pour 100. Lors de l'élection du 13 avril 1981, la moins biaisée de toutes à ce sujet et qui a produit la plus forte représentation féminine, seulement 86 candidates apparaissaient sur les listes des 525 candidatures, soit 16.4 pour 100.

Et ce n'est pas tout. De ce nombre, 43 candidatures représentaient des partis politiques marginaux, ou se présentaient comme indépendantes, et 14 portaient les couleurs de l'Union nationale. Il ne restait que 29 candidates à briguer les suffrages sous la bannière des deux partis majeurs lors de cette élection, le Parti libéral et le Parti québécois; ils en présentaient

respectivement 13 et 16. Ces 29 candidates ne représentaient donc que 5.5 pour 100 de toutes les can-



Mme Claire KIRKLAND-CASGRAIN



Mme Lise PAYETTE

didatures et que 12 pour 100 des candidatures réunies des deux partis majeurs. On ne peut certes pas dire que la population ait eu toute la latitude pour élire des femmes à l'Assemblée nationale et qu'elle ait vraiment eu l'occasion de trancher la question.

## L'esprit de sacrifice en politique

Que dire aussi du sort des candidates qui briguent les suffrages sous la bannière des partis politiques en vogue? Certes, comme nous l'avons vu, elles sont très minoritaires; mais il y a plus. À l'élection de 1981, l'éditorialiste Gilles Lesage notait ceci: "Même pour les deux grands partis, la plupart des candidates le sont dans des circonscriptions difficiles pour ne pas dire impossibles à prendre, à moins d'une vague qui balaye tout. Comme elles en ont l'habitude, les femmes se sacrifient pour la cause..." (LE SOLEIL, 9 avril 1981).

Dans l'article du Devoir cité plus haut et analysant les élections fédérales et québécoises de 1945 à 1980, Pierre Drouilly commentait: "En fait, une analyse fondée sur la rentabilité électorale révèle que le nombre des candidates ayant certaines chances d'être élues ne dépasse guère 40 pour toute la période considérée, soit moins de 10 pour 100 de toutes les candidatures féminines...". Les 8 candidates élues sur 86, à l'élection générale de 1981, démontrent bien que cette proportion n'a pas beaucoup évolué. Les commentateurs politiques évaluaient qu'un maximum d'environ 13 pour 100 des candidatures avaient des chances d'être élues. Dans les faits, 9.3 pour 100 l'ont été.

## Une dynamique paralysante

La dynamique même de notre mode de scrutin tend à maintenir ce déséquilibre. Parce que les partis politiques doivent ne présenter qu'un seul candidat ou qu'une seule candidate par circonscription et parce qu'il n'y aura qu'un seul vainqueur, les préjugés sexistes jouent à fond. Les règles de la lutte électorale, un seul candidat par parti et un seul vainqueur, favorisent le conservatisme, la simplification et la recherche du "candidat miracle". Malheureusement, le candidat unique et l'élue unique ne peuvent représenter adéquatement toute la diversité sociale d'une circonscription. Malgré

les luttes et les nombreuses victoires des femmes, cette dynamique tend à maintenir l'injustifiable pré-



Mme Lise BACON



Mme Pauline MAROIS

dominance des hommes sur la politique (...)

## Une nouvelle notion de la représentativité

En permettant aux électeurs d'élire de trois à cinq députés dans une région électorale, le scrutin de liste amène une transformation profonde d'un des fondements de la démocratie, la représentativité. D'abord, il l'affine énormément en ne permettant plus que de larges portions de l'électorat ne soient pas représentées. En d'autres mots, avec le scrutin de liste on abolit le système actuel du monopole de représentation par un parti dans une circonscription. Mais aussi, il introduit des changements qualitatifs essentiels en incitant à ce que le réservoir de candidatures soit à l'image de la diversité de la population.

En effet, la première préoccupation des partis politiques sera sans doute de constituer une liste de candidatures ayant des racines dans les différentes parties de la circonscription électorale. Mais cette préoccupation sera doublée de la nécessité de représenter les différentes clientèles de cette même circonscription. Un parti politique est à la recherche du plus grand nombre de votes possible en sa faveur et, en ce sens, il a pour mission de présenter une liste de candidatures qui a le plus de chance de correspondre aux aspirations diverses des électeurs et électrices. Il n'est plus confronté à la tâche impossible de dénicher le candidat mythique, porteur de toutes les aspirations. C'est une équipe qu'il propose et le mieux la liste sera équilibrée, le plus de votes le parti obtiendra et la plus grande proportion de sa liste sera élue.

Cette nouvelle réalité, combinée à la volonté d'être de plus en plus affirmée et organisée de la part des femmes, mettra nécessairement un terme à l'insoutenable disproportion qui existe entre leur nombre dans la société et leur participation à la vie politique. Les candidates, en plus grand nombre, ne seront plus réduites à jouer le rôle de "poteau" dans une circonscription imprenable. Il y a même fort à parier qu'elles seraient souvent parmi les premières de la liste à être élues, particulièrement s'il se manifestait le moindre mouvement de solidarité électorale féminine. Et, très certainement, cette participation accrue des femmes à la chose publique apportera un contenu différent et essentiel aux grands débats actuels...

## La centrale nucléaire de Pointe-Lepreau

# Un miroir publicitaire qui coûte cher

Construite au double du coût prévu, objet de controverses relatives à la sécurité de l'environnement, la centrale nucléaire de Pointe-Lepreau, au Nouveau-Brunswick, sera en marche dans quelques mois. Le journaliste Don McLeod, de la Canadian Press, explique les risques financiers encourus par cette construction.

par Don McLEOD

POINTE-LEPREAU, N.-B. (PC) — La compétence canadienne en utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est pour ainsi dire en montre à Pointe-Lepreau, prototype de technologie et de partage de risques financiers.

Après bientôt une décennie de problèmes de design, de construction, de main-d'oeuvre et de relations extérieures, qui le croirait?

Lepreau 1, le nom que l'industrie donne à la première station canadienne génératrice de nucléaire en dehors des géants d'Hydro-Québec et de l'Ontario est

d'Hydro-Québec, est construite.

Commencée en 1975, juste à l'ouest de Saint-Jean sur un promontoire de la baie de Fundy, elle est en retard de deux ans sur l'horaire et coûte le double des premiers devis détaillés.

Sous l'oeil de la commission de contrôle de l'énergie atomique, on a commencé cet hiver à solliciter des commandes étape par étape en vue de la production commerciale aussitôt que ce printemps mais plus probablement à l'automne.

La Commission de l'énergie du Nouveau-Brunswick, qui a commandé la centrale à Énergie atomique du Canada Ltée, a présenté une requête à la Commission nationale de l'énergie pour vendre à la Nouvelle-Angleterre 335 des 630 mégawatts de la centrale.

Ce projet d'exportation peut avoir des incidences sur d'autres ventes intérieures du réacteur Candu.

Premier des nouveaux modèles Candu-600, avec la standardisation économique des pièces et de nouveaux systèmes de refroidissement et de trempage, Lepreau est une entreprise très risquée.

## Un gros pari

Le gouvernement du premier ministre Richard Hatfield a pra-

tiquement joué le coût entier de \$1.3 milliard, emprunté par la société provinciale de services publics avec la garantie du gouvernement.

Ainsi la dette totale directe de la province s'établissait au 31 mars 1981 à \$1.5 milliard et celle de la société d'énergie à \$1.8 milliard, y compris le coût de Lepreau.

Le Canada a risqué \$350 millions en prêts fédéraux, de même que \$85 millions en intérêts non perçus durant une année passée à mettre au point des générateurs de vapeur fournis par EACL, agence fédérale de la Couronne. EACL, dont les ventes à l'étranger se font rares, espère que Lepreau raffermira la réputation internationale de sécurité et de fiabilité du Candu.

La centrale pourrait aussi donner aux Américains l'idée qu'ils peuvent obtenir de l'électricité sans la chaudière qui entourerait l'installation d'usines nucléaires sur leur sol.

Quelques sociétés américaines d'utilité publique, qui ont conclu des accords d'achat de la moitié de la production de Lepreau "à tout événement" — c'est-à-dire qu'elles paieront la moitié du financement et du coût du combustible et de l'exploitation chaque année, que l'on produise ou non de l'énergie — s'attendent à ce que leurs frais de pétrole

pour génératrices thermiques doublent ou triplent vers les années 1990.

L'énergie de Lepreau, à 5.2 cents le kilowatt-heure selon les calculs du Nouveau-Brunswick mais de 5.7 à 5.9 cents selon ceux des États-Unis, est dès maintenant dépassée par les coûts croissants du pétrole.

Boston Edison, qui attend 100 mégawatts de Lepreau, a déclaré à la commission de l'énergie de Fredericton que les États-Unis s'attendent à ce que le coût de leur pétrole passe de \$30 à \$76 le baril d'ici les années 1990.

Les contrats d'exportation expireraient en 1987, avec option de renouvellement jusqu'à 1990. Après quoi le Nouveau-Brunswick devrait supporter seul le coût entier de Lepreau, \$200 millions par année, conservant toute l'énergie et tirant environ un tiers de son électricité de la centrale. Il faudra trente ans, durée prévue de l'usine, pour la payer.

## Argent englouti

L'argent est emprunté et dépensé. Les enjeux sont tels que les critiques les plus virulents des débuts se disent maintenant "pragmatiques" et préfèrent piquer droit sur Lepreau 2, une deuxième centrale de 630 mégawatts déjà prévue.

Avant de s'engager pour cette

deuxième centrale, NB Power veut obtenir davantage de garanties de chacun, y compris le gouvernement fédéral, EACL et les syndicats de travailleurs.

En plus de ses ennuis avec le système d'alimentation en de vapeur, tenu responsable d'un délai d'un an et d'une hausse de frais de \$100 millions, la province soutient qu'Ottawa n'a pas tenu son engagement de fournir des prêts pour le moitié du coût de la première centrale nucléaire dans n'importe quelle province.

Avant le choix de l'emplacement, on prévoyait que la centrale coûterait \$466 millions. La Commission de l'énergie préfère parler de \$684 millions à propos de la première estimation d'"emplacement précis".

Les \$350 millions d'Ottawa étaient d'environ le moitié du deuxième montant mais à peine un quart du coût éventuel de Lepreau. Aussi, la centrale Gentilly-2 au Québec devait être prête avant celle de Lepreau; elle aurait été le prototype d'une station de 630 mégawatts dont on aurait pu corriger les défauts.

Entreprise plus tard, Lepreau est la première finie et le Nouveau-Brunswick dit qu'Ottawa a bien peu tenu compte de la croissance des frais et d'autres facteurs.

Amérindiens

# Les Dénés luttent pour leur autonomie

Depuis quelques années, la plupart des groupes autochtones du Canada manifestent le désir de conserver leur identité. Croyant que la distance est un facteur néfaste aux bonnes relations avec le gouvernement fédéral, croyant aussi qu'ils sont distincts et différents des autres groupes autochtones et qu'ils sont par surcroît sur leur territoire depuis 4.000 ans, les Dénés des Territoires du Nord-Ouest canadien affirment plus fortement leur autonomie.

Les Dénés des Territoires du Nord-Ouest constituent en fait une population qui demeure majoritaire, regroupant ainsi cinq langues qui sont toujours parlées. Ils se retrouvent dans des petits villages autour du fleuve Mackenzie, du Grand Lac des Esclaves et du Grand Lac de l'Ours et ils vivent essentiellement de chasse, de pêche, de trappage ou de travail journalier. Certains sont fonctionnaires à Yellowknife.

Leur histoire est un peu méconnue car les écrits manquent à

ce sujet. Les seuls qui nous renseignent sont ceux d'étrangers venus exploiter les fourrures. Alexander Mackenzie (1763-1820) et Albert Gallatin (1836) en sont des exemples intéressants. Cependant, plus tard, un missionnaire s'est préoccupé de transcrire la culture, la langue, la religion, et l'histoire des Dénés. Il s'agit d'Emile Pettit (1838-1917). Quelques études ont été faites sur son oeuvre et nous font part de l'origine du nom attribué au groupe. Le mot Déné proviendrait vraisemblablement de l'expression dene dindjé, un mélange de deux langues, le chepewyan et le kuichin et signifierait, l'homme. Aux premiers contacts avec les Blancs se succèdent des échanges axés sur la traite des fourrures et bientôt les Dénés connaissent les effets néfastes de ces relations avec les Blancs, entraînant ainsi une série d'épidémies et les menaçant de disparition. Vers les années 1940-1950, le gouvernement fédéral intervient et s'occupe de la santé des Dénés. Par voie de conséquence, il instaure

différents programmes de développement, d'habitation et d'éducation et montre ainsi son intérêt pour le groupe autochtone. Mais les Dénés, tout comme certains autres peuples autochtones canadiens indignés des pratiques du fédéral, manifestent leur inquiétude. Ils considèrent désormais que le gouvernement fédéral a trop de pouvoir sur leur destinée.

En avril 1982, les Dénés se sont prononcés lors d'un plébiscite sur l'avenir des Territoires du Nord-Ouest canadien. La majorité des autochtones de l'Ouest (75 pour 100) ont appuyé la division, tandis que ceux de l'Est (65 pour 100) ont manifesté leur objection. La question qui reste à poser est celle-ci: Est-ce que les Dénés, qui constituent la majorité de la population des Territoires du Nord-Ouest, pourront jouir un jour de leur propre pouvoir décisionnel? En ce moment c'est le gouvernement fédéral qui décide seul de la situation autochtone et des terres qu'ils occupent. C'est sur lui aussi que repose la source monétaire de base.

En instaurant un gouvernement (denendeh) les Dénés pourraient à juste titre avoir un pouvoir décisionnel sur l'avenir de leur groupe. Le 9 novembre 1981, ils publiaient justement un programme d'organisation pour ce gouvernement. A vrai dire les Dénés croient que les seuls qui puissent être capables de décider de leur sort, sont effectivement eux-mêmes. Conscients toutefois qu'ils sont dépendants dans une grande mesure de l'argent du fédéral, ils ne s'opposent pas en outre au développement et à l'installation d'un pipeline. Ils adoptent au demeurant une position légitime et non radicale puisqu'ils acceptent le développement du territoire jusqu'à un certain point.

D'un autre côté, le gouvernement canadien semble sceptique quant aux revendications des autochtones, et croit pouvoir nuancer le plébiscite d'avril 1982. Il prend comme acquis que la population des Territoires du Nord-Ouest n'est pas assez grande pour

constituer une province. De plus, le facteur énergétique et celui des ressources naturelles inquiète le fédéral, car selon les revendications des Dénés, le gouvernement denendeh n'aurait pas à partager les revenus. Selon les Dénés, le gouvernement doit leur venir en aide lorsqu'ils ne sont pas capables d'assumer eux-mêmes les dépenses qu'occasionne leur existence sur le territoire. Enfin le gouvernement pense à une administration régionale plus rapprochée de la population. Il appert donc qu'il a encore le dernier mot à dire quant à la destinée du gouvernement des Dénés; décision toutefois qui sera prise en été 1982. Mais le dilemme est posé. Faut-il conserver et aider la minorité autochtone ou bien il faut concentrer l'attention sur les ressources naturelles?

**John Blondin**  
Etudiant déné  
**Yves Hébert**  
Etudiant en histoire  
Université Laval

# Respecter l'Indien et protéger le saumon

Je vous écris en rapport avec des articles publiés le mardi 13 et mercredi 14 avril dernier, traitant de la situation des Amérindiens en regard de l'exploitation de la faune au Québec.

Je dois vous dire en tout premier lieu que je suis citoyen du Québec, pêcheur sportif de saumon ainsi qu'un membre actif d'une association que vous connaissez et qui regroupe une bonne partie des pêcheurs sportifs de saumon du Québec.

Votre approche du grave problème des revendications autochtones en matière d'exploitation de la faune me plaît à certains points de vue mais me laisse perplexe à d'autres. Je suis entièrement d'accord avec vous par exemple, lorsque vous faites état

de la gravité de la situation du saumon de l'Atlantique au Québec, lorsque vous parlez de concertation entre les différents groupes d'utilisateurs de la ressource et lorsque vous référez à une approche constructive de la situation visant avant tout la conservation de l'espèce et la reprise du dialogue avec les Amérindiens.

La question pour moi (et pour bien d'autres) ici n'est pas de reconnaître ou de refuser des droits spécifiques aux Amérindiens en matière d'exploitation de la faune. De toute façon, ce n'est pas à moi de le faire. Je suis cependant en droit de me poser certaines questions, en tant que citoyen québécois, quant à la nature de ces éventuels droits et de leur impact

sur les populations animales du Québec dont certains, vous l'avez mentionné, sont déjà bien mal en point.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'à peu près aucune des ententes intervenues jusqu'à maintenant entre le gouvernement du Québec et des groupements autochtones n'a été respectée par ceux-ci. Cela me fait bien rire d'ailleurs de voir le gouvernement signer des ententes visant à permettre aux Amérindiens de pratiquer un pêche dit de "subsistance", lorsque l'on connaît leur contexte de vie avec tous les avantages (fiscaux et autres) dont je vous épargne la longue liste et lorsque l'on sait aussi que cette pêche de subsistance dégenère la plus souvent en une pêche commerciale intensive et

sans contrôle. N'est-ce pas en gratifiant ce peuple dont la culture et la mentalité sont si belles et si différentes de la nôtre de cette multitude d'avantages et de cette situation particulière que nous risquons de provoquer le négocier ou l'ethnocide auxquels vous faites référence dans votre article?

Est-ce qu'on peut se permettre, en vertu de leur droit à la différence dont vous parlez aussi dans votre exposé, de regarder passivement des gens détruire systématiquement et irrémédiablement une population animale déjà en voie de disparition?

Pour quels motifs les Amérindiens s'intéressent-ils tout à coup avec tant de vivacité à la capture du saumon? Est-ce pour se

faire reconnaître une identité particulière ou simplement pour les quelques dollars supplémentaires que cette pêche peut leur rapporter dans l'immédiat? Je crois que le saumon est en effet l'objet d'une prise d'otage et je trouve cela bien malheureux.

Ma conclusion est la même que la vôtre, à savoir qu'il faudra dans l'avenir favoriser au maximum la concertation entre les parties (et non la guerre et la répression) tout en ayant un objectif commun en tête, soit la survie du saumon de l'Atlantique, une espèce dont la valeur économique et biologique est sans pareille au Québec.

**François Barnard**  
Québec

Divers

## La semaine des détenus

Du 14 au 20 mars, se déroulait une semaine du détenu organisée par le Centre de détention de Québec. L'événement a été largement couvert par les médias qui ont semblé convier la population à une prise de contact avec les personnes condamnées à purger des peines d'emprisonnement. Certaines d'entre elles, se sont d'ailleurs manifestées en travaillant, entre autres, à soulager pendant cette semaine, des aveugles.

Je trouve que des initiatives de ce genre sont très heureuses. Démystifier les détenus auprès du public est une opération nécessaire: la majorité d'entre eux ne seront-ils pas de retour parmi nous un jour ou l'autre, demain, dans un mois, dans un an? Faire ainsi le contrepoint des journaux à sensation où l'on fait du moindre délit un crime est tout à fait salutaire. Je déplore cependant que les quelques rencontres, tables rondes ou forums prévus au cours de cette semaine aient été fermés à la population, qu'on n'y ait convié que des personnes choisies par l'administration de la prison. Je déplore que l'on ait exclu des activités tout un groupe de détenus, ceux dont les conditions de détention sont les plus sévères. Je déplore surtout que les conditions de vie des détenus n'aient fait l'objet d'aucun échange au cours de cette période et que l'absence de représentants sociaux qui se préoccupent de ces questions n'ait pas

permis qu'on les aborde au cours des rencontres.

Les conditions de détention ne forment-elles pas la toile de fond de la réhabilitation et de la réinsertion sociale des détenus? Ne doit-on pas au climat de violence qui caractérise toutes les prisons, le CDQ comme les autres, le fait que tant de délinquants mineurs en ressortent mieux armés pour la récidive que pour une réinsertion réussie à la société? Pourquoi ne pas en parler? Pourquoi ne pas tenter de sensibiliser les citoyens à ce fait et les amener ainsi à mieux accueillir les expériences de déjudiciarisation qu'on tente de généraliser enfin?

**Alain Pedneault** Président  
Groupe de défense des droits des détenus de Québec

## Piètra français

Les Services de Photographie Scolaire du Québec Inc.

Je viens de recevoir les photos de mon fils prises à son école lors de votre récent passage dans notre région. J'en suis très satisfaite et vous félicite de votre travail en tant que photographe.

Cependant, je tiens à vous dire que je trouve inacceptable le français utilisé dans votre formule de commande, et particulièrement cette traduction absolument incompréhensible: "Photos additionnelles ne seront pas imprimées qu'après le 1<sup>er</sup> décembre", sans

parler des fautes de français dans le texte accompagnant cette phrase.

Il me semble que si nos enfants vous intéressent au point de vous déplacer de Lachine pour venir les photographier à Baie-Comeau, vous pourriez prendre tout autant d'intérêt à nos français utilisés dans votre publicité et retenir les services d'une personne compétente pour la traduction et nous présenter un texte compréhensible et sans fautes.

Si les "frimousses" de nos enfants représentent un quelconque intérêt pour vous, je crois qu'il y a de votre intérêt également de respecter notre langue et de l'écrire correctement, surtout que votre publicité est distribuée dans les écoles.

**Pierrette Cyr**  
Baie-Comeau (Québec)

## L'ail des bois

Saviez-vous que pour obtenir une gousses d'ail des bois de grosseur normale, il faut de 7 à 8 ans. Une fois arrachée il ne reste rien, et les graines mettent un an et demi à germer.

Dans la région de Montréal-Trois-Rivières, il est plus facile de trouver de l'ail des bois dans les épiceries qu'en forêt, puisque celui-ci a pratiquement disparu. Sa popularité fait que sa survie est mise en cause. Je me demande comment il se fait alors que l'on puisse publier une recette de "Gigot d'agneau à l'ail des bois" dans Pers-

pective. Son goût diffère si peu de l'ail cultivé, pourquoi alors prendre le risque de le faire disparaître de nos forêts?

**Paul Saint-Laurent**  
Ste-Foy

## Bravo Chrystine

On a enfin décidé d'accorder au roman policier ses lettres de noblesse. Ce genre littéraire (que les universités et les académies ont trop souvent ignoré) compte pourtant des auteurs solides tels Conan Doyle, Simenon, Patricia Highsmith et, depuis peu, Chrystine Brouillet.

L'intrigue se passe dans le coeur du Vieux-Québec. Ses murs deviennent les témoins d'une série de meurtres commis, de toute évidence, par un maniaque ou un sadique. Le lecteur est littéralement catapulté dans un enfer de démençance où l'angoisse côtoie les douces effluves du restaurant "L'Aieul". Ce roman, dès les premières pages, nous empoigne et ne consent à relâcher son étreinte qu'au petit jour lorsque nous reformons ses "entrailles".

Chère voisine constitue une autre preuve que l'on peut donner à un "thriller" étoffe d'un "grand roman". En effet, les personnages sont bien campés et vraisemblables; le style, sans être prétentieux, est clair et précis. Enfin, tous les ingrédients nécessaires à un délice de fin gourmet s'y retrouvent.

Bravo Chrystine!  
P.S. A quand le prochain?

**Jacques Bélanger**  
Québec

## Pour le culte marial

Tout homme devrait être à l'image de Joseph, le père adoptif de Jésus. Protégeant son enfant contre les menaces d'Hérode. Puis lui apprenant un métier de bâtisseur. Pour le laisser ensuite tracer son sillon dans de la bonne terre. (Parabole du semeur).

Ensuite, toute femme devrait être à l'image de Marie, qui présente le Saint-Esprit. J'innove peut-être en disant cela. Mais il reste que l'image de la Sainte Famille, au chiffre de trois, n'est pas tellement différente et même coïncide avec Dieu, dont une partie serait une femme, en l'occurrence Marie, la mère du Seigneur.

Ce n'est pas pour rien que l'Eglise catholique voue un culte si élevé à Marie. De ses entrailles provient le corps du Christ. Elle lui a parlé la première lui a révélé tout ce que Jésus devait savoir et connaître pour devenir le sauveur du monde. Marie n'est autre chose que l'esprit incarné dans la chair.

Nous, les hommes, plaçons-nous sous la protection de la Sainte Famille, qui n'est pas autre chose que la Sainte Trinité: chiffre parfait d'un seul Dieu en trois personnes.

C'est le temps de replacer la femme et son modèle parfait, Marie, au haut de son piédestal.

**Claude Ratté**  
Québec

# Pérou et Pop Corn au Capitol

Monsieur,  
J'ai dû dimanche le 18 avril comme bien des abonnés des Grands Explorateurs, me rendre au Capitol pour visionner un film sur le Pérou. J'ai été déconcerté de voir comment les gens peuvent changer leur comportement tout dépendant des endroits où ils se trouvent.

Cet après-midi-là, le béton froid du Grand Théâtre était loin; les gens qui faisaient la queue ont préféré s'agglutiner le long des vieilles pierres des remparts... étaient-elles plus "chaudes"? Puis le décorum sacré qu'on retrouve sur le boul. St-Cyrille a fait place au tohu-bohu sur la rue St-Jean.

Ce fut la bousculade, les coups de pied, les jeux de coudes, les injures, les insultes... les "mots religieux". (Ça tombe bien après Pâques). A l'intérieur du Capitol plus question de la rencontre sociale qu'on remarque habituellement au Temple de la culture; les gens se précipitaient entre les guichets et les comptoirs de restauration... pour avoir les meilleures places. Le "Vous êtes pas écœurés de mourir, bande de caves" cède sur le mur aux "impures et aux fantaisies érotiques".

Dans la salle, les robes de soirée, les talons hauts, les bijoux n'existent plus; vive les jeans, les vestes à carreaux, les pull-over, les bottes de cowboy. Le Chanel no 5, l'Interdit de Givenchy, l'Air du Temps de Nina Ricci se sont envolés.

Flotte plutôt un léger baume (à peine subtil) de transpiration. Le silence sacré d'en "haut" s'évanouit devant les murmures et les chuchotements. Le bruit est roi, l'attention, inexistante.

A l'entracte, le gin, les douces effluves du scotch et le champagne du pauvre sont détrônés: le coke à pression prend sa revanche. Et surtout les chips. Ah les chips, quel régal!

L'odeur âcre du pop corn chaud s'installe dans la salle. Y a-t-il quelque chose de plus suave, de plus gastronomique, de plus aphrodisiaque que du pop corn qui craque sous les dents. Le beurre liquide, fluide, jaune, limpide, gras, coule visqueux sur les doigts. C'est ça le bonheur, c'est ça le confort.

Vous entendez du bruit... ce n'est pas grave. Ce sont les borborygmes de vos voisins... à cause du pop corn. Ou encore quelqu'un essaie de dépêtrer ses semelles collées sur une machée de gomme ou sur deux restants de caramel. Car ici, il n'y a pas de tapis. Ce qui est en haut n'est pas en bas. L'intimité fait place à la promiscuité.

Une fois sortis, on n'a pas envie de rentrer chez soi... parce qu'on n'a pas eu à se battre pour avoir un stationnement. La guerre de la chaîne de rue n'existe pas au Carré d'Yeuville. Le Complexe St-Amable ne vous pousse plus à fuir... car la St-Jean vous invite à rejeter le béton, à renouer contact avec le passé. Le style rococo ou l'édifice monolithique. Etre "chromé" en haut ou se laisser aller en bas.

La pédanterie ou la simplicité. To be or not to be... (Vous connaissez le reste).

**Roger Grégoire**  
Les Saules, Québec

## à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions devront être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

Vieux-Québec

# Des trous, quelques hamburgers et... pas de plan

L'incendie qui a malheureusement détruit une demi-douzaine de bâtiments à l'angle des rues St-Jean et Collin a créé dans la trame urbaine du Vieux-Québec un autre trou qu'il faudra combler. Le remplissage de ces terrains, libérés de façon si imprévisible, semble devoir être amorcé rapidement, si on en juge par les propos du maire de Québec et des représentants de l'Hôtel-Dieu, propriétaire de certaines des maisons incendiées. Nous pourrions nous réjouir d'une telle volonté de reconstruction et nous féliciter que la ville de Québec prenne l'initiative de l'opération, si nous ne savions par ailleurs qu'une telle action risque de se faire par morceaux, sans plan d'ensemble, et d'ajouter à la défiguration du Vieux-Québec.

J'apprends, en effet, que la compagnie McDonald tente de faire accepter un projet de restaurant sur un terrain vacant appartenant à la ville de Québec et situé sur la rue Saint-Jean, face à la côte du Palais. Et ce projet, s'il se poursuit selon ce qu'on peut en connaître, serait un immeuble d'un seul étage, plus ou moins semblable aux autres restaurants de cette compagnie. Et apparemment, la ville de Québec serait réduite à demander aux promoteurs d'ajouter un ou

deux étages à son restaurant pour qu'il se rapproche de la hauteur des bâtiments voisins et examinerait un projet de passerelle devant relier le restaurant au stationnement de l'ancien édifice du ministère du Revenu, situé juste derrière.

On ne peut se surprendre de l'arrivée de McDonald dans le Vieux-Québec. Qu'on l'apprecie ou pas, cette marque de commerce fait désormais partie de notre aculturation, sinon de notre culture. D'ailleurs, d'autres établissements semblables occupent déjà quelques vitrines de la rue Saint-Jean. Par contre, il est affolant de constater qu'un tel projet peut s'amorcer presque sans contrainte, sur un terrain qui appartient pourtant à la ville, et dans un secteur où les effets de la dégradation du milieu se sont manifestés depuis longtemps.

Il semble bien que la ville se trouve prise au dépourvu devant le projet McDonald, ne pouvant lui opposer qu'un règlement de zonage qui n'a pas la réputation d'être tout à fait immuable. Et même s'il était maintenu, le zonage actuel ne constitue qu'un ensemble de règles minimales qui demeurent inutiles si on ne leur donne pas toute leur signification dans un concept de réaménagement plus

précis. Or un tel concept n'existe pas.

Le projet McDonald met donc en évidence cette faiblesse du processus de planification. Des efforts peuvent pourtant encore être consentis pour établir une politique de revitalisation du caractère économique et architectural des parties gâtées du Vieux-Québec.

Cette politique est nécessaire d'abord parce que les sites vacants sont nombreux, autant dans le Vieux-Québec que dans les autres quartiers anciens, et ils contribuent à dégrader les bâtiments qui les environnent; qu'on songe par exemple au trou qui fait face à la bibliothèque et au parc St. Matthew's sur la rue Saint-Jean. Elle est nécessaire également parce que ces terrains sont souvent très petits et dispersés et qu'ils appartiennent à des propriétaires multiples.

Le premier jalon de cette politique consisterait à délimiter des ensembles multifonctionnels, où les nouveaux bâtiments, loin d'être indépendants, devront s'ajuster, telles les pièces d'un casse-tête, en complémentarité des autres bâtiments résidentiels ou commerciaux et à des équipements collectifs (stationnement public et petits parcs) dont le Vieux-Québec est bien pourvu. Cette politique

doit ensuite définir par secteurs, la liste des utilisations les plus susceptibles d'assurer la viabilité sociale et économique du milieu; en s'appuyant sur des critères d'accessibilité, d'orientation, d'ensoleillement et en tenant compte de la complémentarité fonctionnelle déjà établie. Cette politique doit favoriser l'implantation de nouveaux éléments architecturaux qui ne ressemblent ni aux constructions postiches de place Royale, ni à des immeubles décrochés de leur environnement, tel celui de la Caisse populaire de Québec, sur la rue Saint-Jean. Ces nouveaux éléments doivent témoigner de leur époque, dans le respect des bâtiments d'âges divers qui les entourent: le pavillon Carlton-Auger de l'Hôtel-Dieu est un heureux exemple de ce type d'architecture tout à fait actuelle et tout à fait à sa place. C'est le rôle de la ville de définir le cadrage précis de chaque petit secteur.

Dans le cas du terrain visé par McDonald et pour tout le secteur situé au sud de la rue Saint-Jean, entre les rues Saint-Stanislas et Chauveau, certaines contraintes évidentes et certains avantages doivent être pris en considération pour déboucher sur un plan de secteur adéquat. On peut en suggérer certains éléments:

a) l'architecture des bâtiments existants est très précise et détermine la volumétrie et le caractère de ce qui devra être construit sur les terrains vacants;

b) la rue Saint-Jean, avec son achalandage et son activité, constitue une zone de nuisance qui limite considérablement la fonction résidentielle en façade;

c) le stationnement de l'édifice gouvernemental (et la tour qui le surmonte) forme une barrière physique d'une douzaine de mètres qui élimine d'emblée pour les quatre premiers étages, toute cour arrière, et à plus forte raison, tout logement qui donnerait sur cette cour; ceci oblige donc l'utilisation totale de l'espace jusqu'au fond du terrain, à des fins autres que résidentielles;

d) par contre, la présence de ce stationnement étagé est un avantage qui doit être exploité au maximum dans le développement des terrains vacants; on peut imaginer par exemple qu'un couloir intérieur puisse longer ce stationnement et le rendre accessible à tous les bâtiments qui le bornent;

e) ce couloir d'accès au stationnement pourrait être l'amorce d'une rue intérieure reliant éventuellement l'hôtel de ville et les édifices administratifs de la rue

Chauveau, aux établissements commerciaux de la rue Saint-Jean;

f) finalement, rien n'interdit de prévoir, aux étages supérieurs des édifices de la rue Saint-Jean, un ensemble de logements orientés convenablement, aménagés autour de petits toits en terrasse et accessibles, autant par ascenseur vers la rue intérieure, que directement au niveau du plateau supérieur du stationnement étagé.

Munie d'une politique de revitalisation innovative du Vieux-Québec et d'un plan de réaménagement précis de chaque ensemble multifonctionnel qu'elle aura défini, la ville serait en mesure d'offrir à des promoteurs tels que McDonald, un cadre précis dans lequel viendraient se combiner leurs projets.

Bref, McDonald ou n'importe quel autre établissement peut s'inscrire avec harmonie dans le Vieux-Québec. Il faut cependant que la ville ne se limite pas à négocier le nombre d'étages d'un bâtiment à construire, comme s'il s'agissait simplement des tranches de viandes qu'on empile dans un hamburger à la mode.

**Philippe Barrette**  
urbaniste  
Orsainville

# Réouverture de l'ex-usine Bélanger Montmagny "remonte la côte"

par Gilles PEPIN  
MONTMAGNY — L'usine  
Bélanger de Montmagny, nouvelle

propriété de la société Inglis Ltée,  
a repris la production, hier, après  
cinq mois et demi d'inactivité due

à la faillite de la corporation Ad-  
miral.

Le gérant général de la di-  
vision de Montmagny à la compa-  
gnie Inglis, M. Roger Fortin, a  
révélé au SOLEIL que 130 em-

ployés (sur un total de 465 qui  
avaient été mis à pied le 6 no-  
vembre dernier) étaient au travail  
hier, incluant les employés de bu-  
reau, et que le rappel d'autres  
travailleurs va être fait graduel-  
lement selon un échéancier  
qui n'est pas encore déterminé.

Des cuisinières électriques de  
marques Whirlpool, Inglis, Ken-  
more et Admiral y seront fabri-  
quées. Le rythme de production  
pour la période de départ est fixé à  
150 unités par semaine.

M. Fortin a de plus révélé que,  
la semaine dernière, une trentaine  
d'employés ont rouvert le bureau  
et préparé la mise en marche des  
machines dans les ateliers de pro-  
duction.

C'est le contexte économique  
et plus particulièrement la de-  
mande du marché qui orientera le  
programme de rappel des autres  
travailleurs encore en chômage.  
Le gérant Roger Fortin a dit au  
SOLEIL qu'il ne pouvait pas as-  
surer que tous les anciens em-  
ployés de Bélanger-Admiral al-  
laient être rappelés à l'ouvrage  
avant la fin de la présente année.

Signalons que le gou-  
vernement fédéral, après avoir  
inscrit le territoire de Montmagny  
comme zone désignée, a donné  
dernièrement une aide de \$3 mil-  
lions à Inglis Ltd pour que cette  
filiale de la firme américaine  
Whirlpool se porte acquéreur des  
usines de Canadian Admiral Corp.  
Ltd.

Les autres anciennes usines  
d'Admiral sont situées à Mis-  
sissauga et à Cambridge, en On-  
tario. Admiral employait un total  
2,400 personnes dans les deux pro-  
vinces. Inglis n'a pas l'intention de  
rouvrir l'usine de Cambridge. A

Mississauga, la reprise de la pro-  
duction est en préparation.

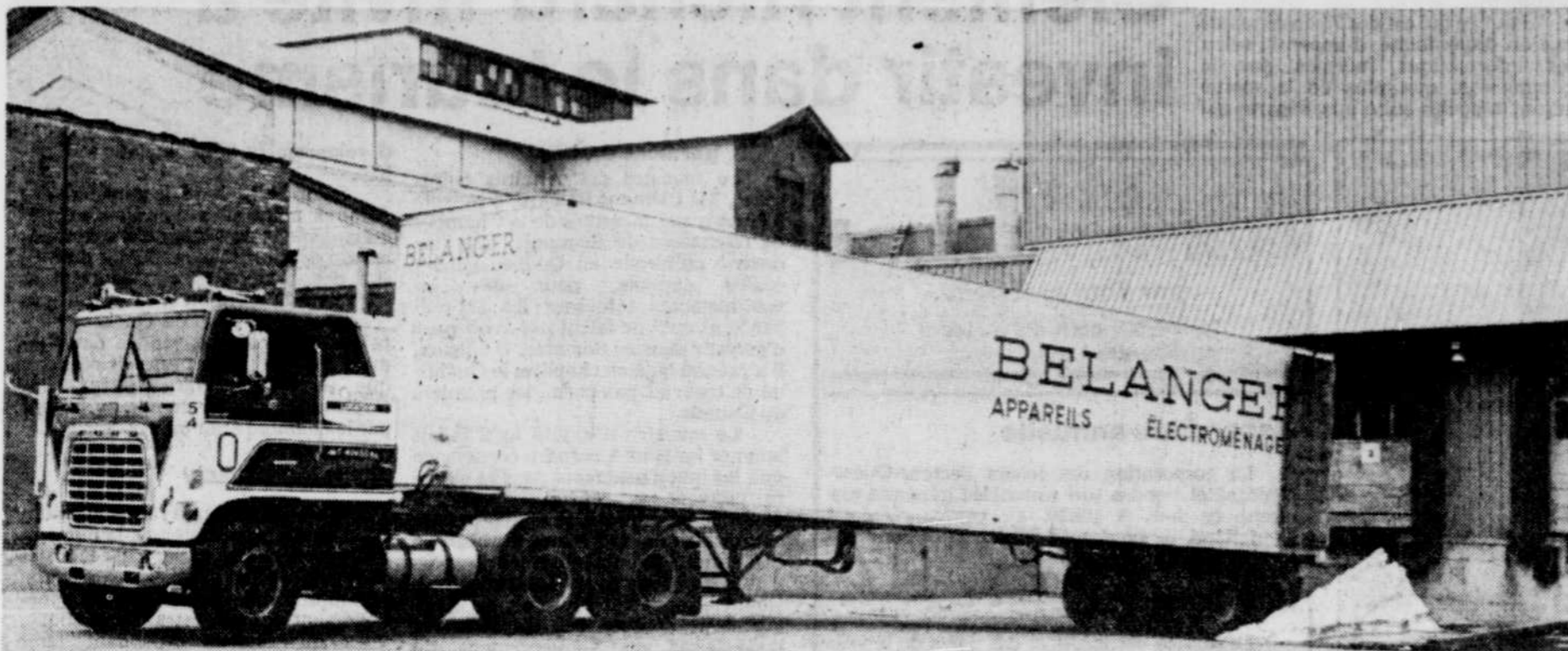
## Des gens heureux

Pour les citoyens de Mont-  
magny, la réouverture de l'usine  
Bélanger signifie un gros soupir de  
soulagement. Toute l'activité in-  
dustrielle sur le territoire a subi un  
dur coup depuis quelques mois; au  
point que le conseil économique  
local a calculé, en novembre der-  
nier, qu'environ la moitié de la  
main-d'oeuvre dans les usines  
avait été mise à pied. Comme  
Bélanger constitue le plus gros  
noyau, sa réouverture apparaît  
comme un rayon de soleil.

Le président des syndiqués  
chez Bélanger, M. Léo Fournier,  
s'est donc dit très heureux: "Nous  
remontons la côte. Bélanger, c'est  
le coeur de l'industrie dans notre  
ville". M. Fournier s'est montré  
content particulièrement pour un  
collègue de travail qui a re-  
commencé à travailler chez Bé-  
langer, alors que ses prestations  
de chômage étaient épuisées de-  
puis le 10 avril.

Au conseil économique de la  
région de Montmagny-L'Islet, le  
directeur par intérim, M. Guy  
Bouchard, a manifesté de l'en-  
couragement, lui aussi. Le statut  
de zone désignée qui a été donné  
dernièrement par le gou-  
vernement fédéral permet aux  
gens de cette région, par le biais  
d'un comité spécial, d'élaborer des  
projets de relance industrielle et  
d'expansion, qui pourront faire  
l'objet de subventions particu-  
lières.

M. Bouchard a révélé hier  
qu'une douzaine de projets étaient  
étudiés actuellement. Il n'a pas  
donné de détails, en signalant qu'il  
était encore trop tôt, mais il a  
précisé qu'il s'agit, dans la plupart  
des cas, de projets d'expansion.



La production a repris hier à l'ancienne usine Bélanger-Admiral de Montmagny. Des cuisinières électriques de marques Whirlpool, Inglis, Kenmore et Admiral y sont fabriquées.

## Le rapport Beaudry a fait des heureux à la mine Bell

par Fortunat MARCOUX  
du bureau du Soleil

THETFORD-MINES — Les 550  
travailleurs des "Mines d'amiante  
Bell Ltée", de Thetford-Mines, et leurs  
dirigeants syndicaux (métallus) "se pé-  
tent les bretelles", depuis la pu-  
blication, en fin de semaine dernière  
du troisième rapport de la Commis-  
sion d'enquête Beaudry, qui portait  
cette fois sur la sécurité dans les  
mines souterraines.

Ils ne cachent pas leur sa-  
tisfaction que les commissaires, le  
juge René Beaudry et l'ingénieur minier  
Laurier Juteau, "aient planté" l'em-  
ployeur en dénonçant l'état la-  
mentable de son dossier en matière de  
sécurité au travail et en re-  
commandant l'abolition des primes au  
rendement. Il y a une corrélation  
entre cette forme de rémunération et  
l'accroissement du nombre des ac-  
cidents miniers, selon ce troisième  
rapport.

Or, la compagnie Bell, qui affiche  
déjà selon les commissaires le pire  
dossier en matière de sécurité dans  
l'industrie minière au Québec, cher-  
che depuis 1979 à implanter chez elle  
des primes au rendement, pour le  
développement souterrain. Jusqu'à  
présent, le syndicat s'y est opposé  
farouchement.

Des statistiques ont démontré  
que le taux de fréquence d'accidents,

par million d'heures travaillées à la  
Bell, était de plus du double de la  
moyenne dans les autres mines d'a-  
miante. En 1980, 1979 et 1978, les taux  
d'accidents avaient été de 214, 231 et  
235, en comparaison de moyennes de  
100,1, 91,9 et 102,2, pour les mêmes  
périodes dans les autres mines d'a-  
miante.

### On a tenté de prévenir les coups!

Bell est devenue la propriété du  
gouvernement québécois, par le biais  
de la Société nationale de l'amiante  
(SNA) en mai 1980.

Apréhendant sans doute les  
conclusions du rapport Beaudry, la  
SNA a tenté d'aller au devant des  
coups. Selon le président du syndicat  
des métaux, M. Jean-Luc Savoie, le  
président de la SNA, M. Daniel Perli-  
stein, a convoqué les dirigeants syn-  
dicaux à une rencontre le 13 avril  
dernier, pour leur proposer un comité  
tripartite de sécurité au travail  
composé de représentants de la SNA,  
de la compagnie, et du syndicat.

"Comme la compagnie ne s'était  
préoccupée en aucun temps de sé-  
curité au travail, on a cru qu'il y avait  
quelque anguille sous roche! On a  
préféré attendre la publication du rap-  
port Beaudry, avant de donner suite à  
cette démarche. Les événements nous  
ont donné raison", a-t-il dit.

### L'affaire Dorais

Rappelons que l'ex-président de

Bell, M. Marcel Dorais, lors de sa  
comparution devant la Commission  
Beaudry à Montréal, le 3 septembre  
1981, avait refusé de déposer une étu-  
de commandée par la compagnie sur  
la productivité de la mine et l'op-  
portunité d'y introduire le salaire au  
rendement. Il avait dit que les do-  
cuments avaient été détruits. Menacé  
d'outrage au tribunal, il s'était plié  
finalement aux exigences des commis-  
saires.

Dorais a été désigné à la présidence  
du conseil de direction de la Société  
Asbestos Ltée, autre filiale de la SNA  
dans la région de Thetford.

A la Bell, M. Keith S. Jackson,  
vice-président aux opérations depuis  
mars 1978, a pris la relève à titre de  
directeur général de l'entreprise.

A la fin de février dernier, M.

Le Trident présente au Capitot

**PIAF**

sur scène ce soir



**VERIFICATION**

les 6 et 7 mai prochains  
de 10h à 21h

Un technicien sera sur place pour la  
vérification gratuite de votre équipe-  
ment photographique LEICA.

**LEGARE & KEDL**

LTEE

870, du Roi, Québec G1K 2Y2

Tél.: 529-0621

DEUXIEME  
SESSION

**ENCAN PUBLIC**

Règlements de notes payables

**TAPIS DE PERSE  
ET D'ORIENT**

Contrat sur traite no 782001

Nous avons reçu instructions de liquider  
un chargement de tapis de PERSE et  
d'ORIENT où l'importateur a payé 50% et  
a failli sur un billet de banque d'ordre de  
50%. Le contenu doit être vendu immé-  
diatement au lieu d'être retourné au pays  
d'origine. Ces tapis devront être vendus à  
n'importe quel prix en paiement partiel de  
la note due. Tous ces tapis sont garantis  
noués à la main.

**JEUDI SOIR le 29 AVRIL 1982  
à 7H30 P.M.**

(Inspection à partir de 5h00 p.m.)

**HOTEL LOEWS  
LE CONCORDE  
SALON LEDUC**

Comptant, Master Card et Visa acceptés.  
Paiements autorisés peuvent être faits à:

**La Banque Royale du Canada  
700, Place d'Youville, Québec**

**Les Encans Belec Inc.  
(514) 694-6359**

## La moitié moins de sirop d'érable dans la Beauce

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — La présente  
récolte de sirop d'érable en Beauce  
sera inférieure d'environ 50 pour 100 à  
celle de l'an passé, et il en sera de  
même pour la grande majorité des  
quelque 2,300 acériculteurs de la ré-  
gion de Québec-Sud.

Ces prévisions ont été émises au  
SOLEIL par des acériculteurs de la  
région de Québec-Sud et par M. Clé-  
ment Nadeau, président du Syndicat  
des acériculteurs de Beauce. Ce der-  
nier a profité de l'occasion pour in-  
viter les acériculteurs de sa région à  
participer à l'assemblée générale an-  
nuelle de la Fédération provinciale des  
producteurs de sucre et de sirop d'érable  
du Québec, qui se tiendra au motel  
Rond Point de Lévis, après-demain,  
jeudi.

Selon M. Nadeau, "cette baisse de  
la dernière récolte de nos produits  
d'érable va permettre l'écoulement du  
surplus d'inventaire de la récolte de  
l'an passé, qui était d'environ de 15 à  
16 millions de livres de sirop, en date  
du 31 mars dernier".

Rappelant que lors de la dernière  
assemblée générale de la fédération,  
tenue au printemps de 1981, les pro-  
ducteurs avaient mandaté cette der-  
nière de faire les démarches né-  
cessaires, afin de mettre en place pour

l'année 1982, un plan conjoint pro-  
vincial regroupant tous les pro-  
ducteurs de sirop d'érable du Québec,  
M. Nadeau est d'opinion qu'à cet effet,  
"le moment est venu de faire le point  
sur ce dossier".

D'après lui, "l'utilité d'un tel plan  
de commercialisation devient de plus  
en plus évidente, surtout lorsqu'on  
constate que la majorité des pro-  
ducteurs de sirop d'érable du Québec  
n'ont même pas encore été payés pour  
leur production de l'année 1981".

Le président du Syndicat des acé-  
riculteurs de Beauce déplore la lenteur  
entourant la concrétisation de ce  
objectif, que s'étaient fixé les pro-  
ducteurs de sirop d'érable du Québec,  
au printemps dernier.

Entre autres, M. Nadeau se dit  
dégouté par la faible implication de la  
Société coopérative des producteurs  
de sirop d'érable du Québec (Ples-  
siville) dans ce dossier.

Pour remédier à cette situation,  
M. Clément Nadeau insiste sur la  
nécessité d'une participation massive  
des producteurs de sirop d'érable de la  
région de Québec-Sud à l'assemblée  
générale du 29 avril, à Lévis, puisque  
cette rencontre représente l'unique  
moyen de faire progresser ce dossier  
et par conséquent de solutionner les  
problèmes de l'industrie de l'érable au  
Québec.

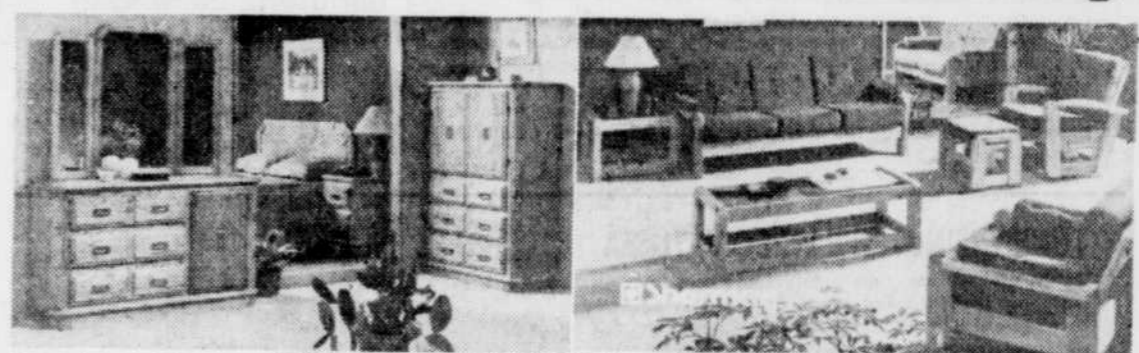
**LA GRANCE**

TAPIS

728 de Brabant, Sainte-Foy, 656-6375

**LES CONSULTANTS EN DECORATION**

**LE CHENE NATUREL. QUELLE RICHESSE! Shermag**



Poignées en laiton

Choix de tissus

**NOUVEAU  
DESIGN**

Stationnement sur le  
côté du magasin.  
\* FPC Plan de mise de  
côté • Visa, Master  
Card et American  
Express acceptées  
• Financement offert  
• 2 étages de meubles

**Le tout en  
chêne massif  
de qualité  
supérieure.**

Dessus de table amande

**LES AMEUBLEMENTS  
GAUDET  
ET FRERES INC.**

355, Marie-de-l'Incarnation, Québec

681-6054



**Robe  
sur pantalon,  
le tandem de l'été**

importé de France  
Cet été, les mouvements  
prennent une ampleur  
nouvelle! Pantalon en  
quadrille à chevilles rou-  
lées et poches cache-  
mains... et hop! on enfle  
sa robe blanche avec au-  
tant d'assurance que  
d'aisance. Un joli tandem  
qui déambule avec la frai-  
cheur du coton. A noter:  
les manches-ballons.  
Bien sûr, un tandem "sé-  
parable", mais taille uni-  
que.

**salon  
Jade**

**PLACE LAURIER  
ATRIUM  
5555, 3e Avenue ouest  
(continuité de l'Av. du Collège)  
Charlebourg**

**A-8 QUÉBEC ET BANLIEUE** *Sillery, Ste-Foy, Val-Bélair, Charlesbourg, Loretteville, Beauport, Lac-St-Charles, St-Augustin, Vanier, Cap-Rouge*

Surplus de personnel  
**Moins de mises en disponibilité à la CECQ**

**par Damien GAGNON**  
Comparativement à l'an dernier, il y a, cette année, moins de mises en disponibilité pour surplus de personnel à la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ).  
A l'assemblée régulière du conseil tenue hier soir, la CECQ a annoncé qu'elle mettrait en disponibilité quelque 90 postes d'enseignants, de professionnels non-enseignants et de cadres comparativement à environ 134 postes l'an dernier.  
Le directeur général de la CECQ,

M. Fernand Paradis a expliqué que cette baisse des mises en disponibilité est attribuable à une moins forte diminution de la clientèle scolaire prévue pour septembre prochain. La CECQ prévoit que 805 élèves de moins fréquenteront ses écoles en septembre prochain comparativement à des prévisions de 1,126 l'an dernier.  
Des 81 enseignants mis en disponibilité, six sont mis à pied, ces derniers n'ayant pas acquis leur permanence d'emploi.  
De même, cinq professionnels

non-enseignants seront mis en disponibilité et 14 professionnels réguliers à temps partiel ne seront pas réengagés pour terminaisons de projets d'une durée variant d'une demi-heure par semaine à treize heures par semaine. Par ailleurs, six cadres et gérants seront aussi mis en disponibilité.  
Pour ce qui est des 75 enseignants mis en disponibilité, il apparaît, selon les informations fournies par la commission, que plus de la moitié seront rappelés suite aux départs qui

surviendront d'ici septembre, d'enseignants qui prendront une pré-retraite ou leur retraite. Il y a aussi les prêts de services, les primes de sé-

paration et les transferts de permanences.

La trentaine d'enseignants qui

resteront en disponibilité s'ajouteront aux 68 mises en disponibilité accumulées au cours des dernières années.

**A Beauport**  
**Clément Richard invite à investir dans le tourisme**

**par Gérald OUELLET**

Le ministre des Affaires culturelles, Me Clément Richard, a rappelé hier soir, aux membres de la Chambre de commerce de Beauport, que l'industrie culturelle au Québec génère 45,000 emplois, pour des investissements totalisant les \$2 milliards, et qu'il ne fallait pas avoir peur d'investir dans ce domaine. D'ailleurs, il a précisé qu'à ce chapitre, le Québec ne se trouvait pas parmi les premiers au Canada.

Le ministre a ajouté qu'il fallait amener les gens à prendre conscience que les investissements dans la culture peuvent se répercuter sur l'économie en général. Il semble que le comté du ministre Richard puisse se comparer avantageusement avec d'autres régions ayant toutes les possibilités, rappelant toutefois qu'il fallait tenir compte des disponibilités budgétaires du gouvernement du Québec.

En prenant l'exemple du gouvernement fédéral qui a investi dans l'armement avec l'achat d'avions très sophistiqués, le ministre a rappelé que cet argent pourrait être consacré au développement culturel et ainsi contribuer adéquatement au développement économique du Québec.

M. Richard s'est déclaré surpris que la Chambre lui ait demandé de ne pas parler de culture lors de cette conférence, mais plutôt de les entretenir des besoins du comté. Selon lui, cette remarque montrait l'impression que l'on garde chez plusieurs lorsqu'il est question de la culture au Québec.

**Musée d'hiver**

Suite à une demande du président de la Chambre, l'architecte Claude Guy, a saisi le gouvernement du Québec l'appuierait dans son projet d'implantation d'un centre d'interprétation de l'hiver à Beauport au coût de \$60 millions au moins, le ministre a souligné qu'il ne voulait pas être mal interprété sur ce sujet, mais que son ministère devait tenir compte d'autres priorités en ce qui a trait au

développement muséologique au Québec.

Selon M. Richard, le ministre des Affaires culturelles doit voir au démenagement du Musée d'art contemporain de Montréal, au déficit du Musée des beaux-arts de Montréal et surtout à la création d'un grand musée pour la capitale du Québec. Rappelant qu'il ne faut jamais dire "jamais", le ministre a toutefois reconnu que le projet du centre d'interprétation de l'hiver mis de l'avant par la chambre était intéressant.

**Chute Montmorency**

Pour ce qui est de l'aménagement de la chute Montmorency, le ministre Richard a admis parler de ce projet depuis plusieurs années. Il a aussi reconnu l'importance de cet aménagement comme attrait touristique, mais qu'il fallait cependant tenir compte des disponibilités du gouvernement du Québec.

Le ministre espère pouvoir effectuer avant 1984 les aménagements prévus à la chute Montmorency et que le projet pourrait être plus modeste que celui initialement prévu. Un membre de la chambre s'est dit surpris de voir le développement aux chutes Sainte-Anne par l'entreprise privée pendant qu'à la chute Montmorency, le gouvernement ne fait rien.

**L'axe Saint-David**

Avant de savoir si l'axe Saint-David sera construit, le ministre Richard a déclaré qu'il fallait attendre la fin des travaux sur l'autoroute 440, pour ensuite connaître les besoins futurs en ce qui a trait à la circulation sur cet artère.

Le ministre en a profité pour dire que les travaux de construction de l'autoroute 440 sur les bords de Beauport sont un vrai succès, parce que cette autoroute a brisé le paysage sur une longueur de 7 kilomètres, le long des rives du plus beau cours d'eau du Québec.

En ce qui a trait à la construction de l'axe Orléans, le ministre a précisé que ce projet ne sera jamais réalisé et ce tant qu'il sera député de Montmorency. On sait que le ministre des Transports lui-même n'envisage pas réaliser ce nouveau lien rive nord / rive sud avant 20 ans.

Le député de Montmorency a même affirmé qu'il était plus urgent de construire un pont sur la rivière Saguenay pour relier la Côte-Nord aux grands centres urbains du Québec, afin de faciliter le développement économique de cette région. On sait que la liaison entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac est assurée par un traversier qui fait la navette d'une rive à l'autre du Saguenay.

**Dîner d'Etat**

Précisons enfin que le député-ministre de Montmorency a dû raccourcir la période des interventions des membres de la Chambre, puisqu'il devait se rendre au dîner d'apparat donné hier soir par le gouvernement du Québec à l'occasion du passage du premier ministre de la France, M. Pierre Mauroy. D'ailleurs, plusieurs membres de la Chambre avaient pris des gageures à savoir si le ministre Richard serait présent pour sa conférence devant les membres de la Chambre. Il avait cependant été précédé de son personnel de cabinet, ce qui a donné à la Chambre l'assurance de sa présence.

**LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**par Tom Fréchette**

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

**Assemblée annuelle**

La corporation des loisirs Secteur-Ouest-Neufchâtel tiendra son assemblée générale annuelle ce soir, à 19h30, au centre récréatif Neufchâtel, 2 boulevard Chauveau. Pour informations, composez 694-6278.

**Bain libre**

Le service des loisirs et des parcs de la ville de Québec annonce que le bain libre du jeudi à la piscine de la polyvalente de Neufchâtel, de 20h à 21h30, est prolongé pour les trois prochaines semaines. Pour autres détails, composez 694-6278.

**Centre d'action**

Urgence-bénévolat au pavillon Saint-Charles de Limoilou demande des bénévoles pour accompagner des personnes âgées dans les milieux hospitaliers et lors de sorties récréatives.

On a besoin de bénévoles pour le début de mai pour l'aménagement du terrain et différents services pour l'événement du festival de "Pêche en ville".

Le comité Arthritis'aide de la Société d'arthrite de Québec requiert des bénévoles avec voiture pour le transport des arthritiques. Cette société demande en plus des chambres à louer à proximité des hôpitaux. Pour informations, composez 681-3501 durant les heures ouvrables.

**Congrès pour femmes**

La Fédération des femmes du Québec tiendra son congrès annuel les 30 avril, 1er et 2 mai 1982. Le thème sera: "La santé, source et fruit de la qualité de vie des femmes". Les assises du congrès auront lieu sur le campus du collège Marianopolis, 3880 Côte-des-Neiges à Montréal. Pour autres détails, composez 681-5581.

**Débat-rencontre**

Un important débat-rencontre sur l'Amérique centrale aura lieu ce soir, à 19h30, dans l'édifice de la CSN, au 155 est, boulevard Charrest. Les panélistes seront: André Dionne, journaliste au SOLEIL, Gilles Rivest, du secrétariat Québec-Amérique latine, Karl Lévesque, de la revue Relations, et Nancy Alvarez, du comité québécois de solidarité avec le Nicaragua. L'entrée sera libre. Pour informations, composez 647-5853.

**Exposition**

La Société linnéenne du Québec, avec la collaboration des Musées nationaux du Canada, présente une exposition ayant pour thème: "Les baleines, mastodontes fragiles de la mer". L'exposition a lieu dans le local de l'ancien syndicat (entrée nord-ouest) du centre commercial Place Laurier, à Sainte-Foy, sera accessible au public jusqu'au 8 mai prochain. Pour autres détails, composez 653-8186.

**Exposition**

A l'occasion de la Semaine québécoise de la déficience mentale, une exposition de travaux faits par des personnes déficientes mentales sera tenue du 28 au 30 avril au centre commercial "Les Galeries de la Capitale" à l'entrée près de Proviso.

**Un printemps pas comme les autres**  
**«La Saison Hitachi»**

**LOTO HITACHI**

10 voyages d'une semaine pour 2 personnes à destination de la Floride

Du 1<sup>er</sup> au 30<sup>e</sup> avril 1982

**GAGNEZ!**

1 Escort 1982 La super voiture mondiale

Venez gratter votre chance à la Loto



**MAGNETOSCOPE A REPERAGE VISUEL**

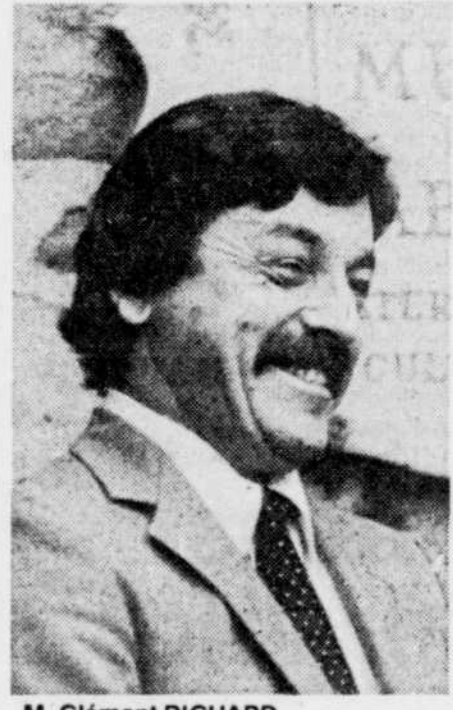
Les gens actifs trouvent que l'un des grands avantages d'un système vidéo chez soi est que la télévision redevient amusante. Vous n'aurez plus jamais à attendre les reprises pour voir un programme que vous avez manqué parce que le VT-9100A les enregistrera quand vous le voudrez. Il vous suffit de programmer la minuterie et de regarder le programme une fois de retour à la maison au moment où cela vous plait.

**Minuterie commode 1 programme / 10 jours**  
**1 099 \$**

**TUNER/MINUTERIE VIDEO VI-TU65A**

Un petit tuner avec une grande mémoire. L'autre moitié de l'équipe de la série VT-6500A est également un champion. Le tuner-minuterie VI-TU65A a une mémoire à micro-transistor qui emmagasine les instructions de programmation automatique pour une durée jusqu'à deux semaines entières. Il suffit d'y brancher sa chaîne, d'entrer les instructions et le système VT-6500A enregistrera automatiquement huit sélections de programme, toutes à des heures différentes et sur des chaînes différentes, pendant les 14 jours suivants. Demandez une démonstration gratuite.

**ÉLECTRONIQUE DAIGLE ENR.**  
897, rue Commerciale  
St-Jean-Chrysostome Tél.: 839-0923

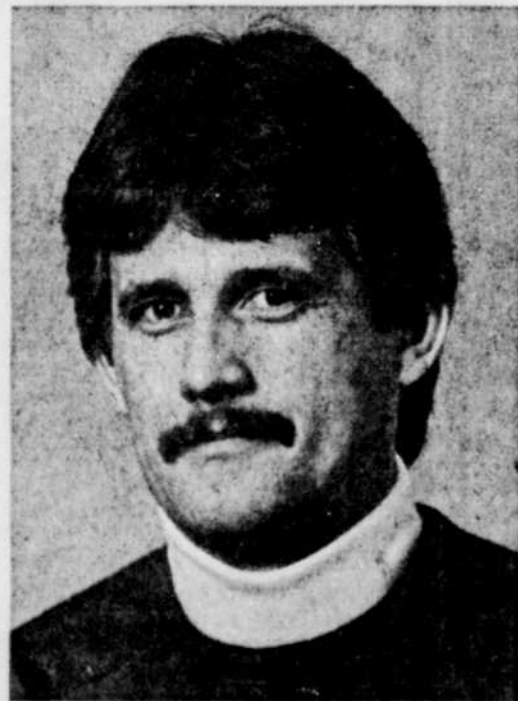


M. Clément RICHARD

**HONNEUR AU CIVISME!**

DENIS FISET est à l'emploi de la Compagnie minière IOC depuis six ans et il occupe le poste de contremaître à l'entrepôt central de Sept-Iles. Originaire de St-Raymond de Portneuf, il s'est bien adapté à la vie sur la Côte-Nord où il s'est fait beaucoup d'amis.

DENIS a voulu profiter des longs hivers dans la région où il a élu domicile pour s'adonner à son sport préféré, le ski. Tant et si bien qu'il est aujourd'hui président du club de ski Gallix, qui



compte quelque 675 membres. Il ne cesse de communiquer aux autres son enthousiasme pour cette discipline et il se fait notamment le promoteur du ski alpin dans la région. Il consacre une quinzaine d'heures chaque semaine à toutes sortes d'initiatives pour rendre plus accessible la pratique de ce sport.

DENIS FISET trouve son plein épanouissement social dans cette forme de civisme.

**Notre compagnie est fière de compter**

**Denis Fiset**  
**parmi ses employés**



**VOUS N'EN CROIREZ PAS VOS YEUX... LENTILLES CORNÉENNES**

(verres de contact souples) PREMIERE QUALITE à partir de **99\$**



Offert seulement à **CLINIQUE DE VERRES DE CONTACT BARABÉ**  
1073, route de l'Église, Sainte-Foy  
**659-5577**  
(sur rendez-vous)



Le Soleil, Yvon Monroin

Plus d'une soixantaine de parents du quartier Laurentien sud, à Sainte-Foy, se sont entassés dans le bureau de comté de la députée Pauline Marois dont ils ont demandé un appui public à la réorganisation des équipements scolaires de leur secteur.

Quartier Laurentien sud, à Sainte-Foy

## Menace de boycotter les cours à partir du 4 mai

par Vincent CLICHE

S'il n'y a pas déblocage d'ici le 30 avril, concernant le projet de réorganisation des équipements scolaires dans le quartier Laurentien sud, à Sainte-Foy, les 454 étudiants des écoles Champigny, Saint-Ange et Jouvence se priveront volontairement de cours pour une période indéterminée.

"Il est plus que temps d'utiliser les grands moyens" ont déclaré, hier, les porte-parole des parents de ce quartier dont plus d'une soixantaine étaient venus occuper, durant une heure, le bureau de comté de la députée de La Peltre, Mme Pauline Marois.

Cette dernière a promis son appui indéfectible aux parents qui se battent depuis plusieurs années pour obtenir la construction d'une école de 10 classes et l'agrandissement de l'école Jouvence actuelle, le tout pour remplacer deux petites écoles existantes (Champigny et Saint-Ange) qui ne répondent

plus aux besoins de la clientèle étudiante actuelle et à venir.

Mme Marois a annoncé aux "occupants" que la Direction générale du ministère de l'Éducation et la Commission scolaire de l'Ancienne-Lorette doivent se rencontrer, demain (mercredi) au sujet de ce projet et des hypothèses envisagées et que les porte-parole des parents seront consultés par la suite.

De toute façon, les parents semblent en avoir plus qu'assez de délais et se réuniront lundi prochain pour décider s'ils doivent, tenant compte de l'évolution du dossier retenir leurs enfants à la maison.

Les parents disent avoir déjà mis passablement d'eau dans leur vin en acceptant, dans une première phase, la construction de l'école de 10 classes et en remettant à une deuxième phase l'agrandissement de l'école Jouvence.

Si le projet global est rejeté, les comités exigeront des explications immédiates de leur députée et demanderont au ministère de l'Éduca-

tion, par le biais de son bureau régional, de venir expliquer son refus à la population du quartier.

Mme Marois

Pour sa part, la députée Marois a réitéré, hier, son appui entier au projet des parents. Elle avait déjà fait part au ministre de l'Éducation de sa position dans ce dossier.

En effet, dans une lettre adressée au ministre Camille Laurin, le 30 mars dernier, Mme Marois mentionnait que la situation des écoles dans le secteur Laurentien-sud était relativement déplorable et qu'elle appuyait un projet collectif venant d'un secteur défavorisé au point de vue équipements scolaires ainsi que communautaires.

Sainte-Foy

Le maire de Sainte-Foy, M. Louis-Marie Lavoie, a également participé activement au dossier. L'implication du maire s'est traduite par des pro-

positions concrètes en vue de la réalisation d'un parc-école dans le centre de quartier de propriété municipale.

Pour favoriser la construction de l'école projetée, M. Lavoie s'est engagé auprès du ministère de l'Éducation à lui céder gratuitement le terrain requis, à effectuer les travaux d'infrastructure qui y sont reliés et à greffer à l'école des équipements communautaires.

Cette participation de la municipalité représenterait des investissements de plus de \$300,000.

Le maire de Sainte-Foy a également pris gement l'engagement d'assurer les frais annuels d'entretien de l'édifice abritant l'école Saint-Ange, advenant qu'il soit cédé à la ville pour des fins de loisirs.

Enfin, toujours selon les porte-parole des parents, le maire Lavoie a promis de s'impliquer dans des démarches pour une utilisation communautaire de l'édifice de l'école Champigny, soit par le CLSC ou par des organismes de loisirs du quartier.

Invitation du ministre Michel Clair

## Aux entreprises de miser dans le transport en commun

par Pierre-Paul NOREAU

"Si l'on pouvait déplacer la contribution des employeurs en faveur de l'usage de l'automobile (allocations de stationnement entre autres) pour la canaliser vers le transport en commun, le milieu des affaires aurait pris une méga-décision qui, en plus d'assainir les bases financières du transport en commun, aurait un impact fantastique dans l'opinion publique."

Cet extrait d'une allocution prononcée la semaine dernière par le ministre provincial des Transports, M. Michel Clair, devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal, pourrait avoir une influence importante dans le transport en commun québécois.

Actuellement, la responsabilité de la facture d'opération des diverses commissions de transport d'envergure régionale se partage entre le gouvernement du Québec, les municipalités et les usagers. Il semble de plus en plus évident que les gouvernements provincial et locaux cherchent à associer d'autres partenaires à

ce fardeau, chacun d'eux jugeant son apport suffisant et les usagers, très majoritairement captifs de ce système, pouvant difficilement supporter un écot plus élevé.

"Si, ensemble, nous faisons positivement le choix du développement du transport en commun, il faudra à mon humble avis, que les bénéficiaires non usagers du transport en commun comme les automobilistes et les entreprises le partagent à la mesure des bénéfices qu'ils en retirent", a soutenu le ministre.

De là à voir dans un avenir plus ou moins rapproché l'avènement d'une taxe régionale sur l'essence, comme le proposent certains intervenants du milieu, et la disparition (d'abord au gouvernement du Québec) des allocations de stationnement dont jouissent présentement une forte proportion de fonctionnaires et certains travailleurs du secteur privé (spécialement dans les grosses municipalités), le pas n'est pas si grand.

Dans le cas de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec, les dirigeants ont dénoncé

à maintes reprises cette politique du gouvernement provincial concernant les allocations de stationnement comme l'une des entraves de premier ordre au développement du transport en commun dans la région. Pour sa part, la ville de Québec a déjà expliqué que tant et aussi longtemps que ce

privilege durerait pour les fonctionnaires provinciaux, il ne saurait être question de retirer cet élément inclus dans les conventions collectives des fonctionnaires municipaux. L'exemple doit venir d'en haut.

Aussi l'appel lancé par le ministre Clair au milieu des affaires pour une

participation financière active au transport en commun devrait d'abord trouver une répercussion au sein de la fonction publique provinciale, du moins à Québec. A ce moment, "l'invitation" faite aux entreprises pourrait devenir beaucoup plus pressante...

Le dévoilement prochain d'une

proposition de réorganisation du cadre institutionnel et financier du transport en commun dans la grande région de Montréal par le ministère des Transports devrait répondre à un certain nombre de questions et certes provoquer d'autre part des pressions de plusieurs milieux.

## Les professeurs de Québec métro refusent de commencer la négociation au plus tôt

par Pierre PELCHAT

Le Syndicat des professeurs de Québec métropolitain (SPQM), affilié à la CEQ, a rejeté massivement la proposition d'entreprendre le plus tôt possible la négociation des conventions collectives en réponse à la demande de réouverture formulée par le gouvernement québécois.

Au cours d'une assemblée tenue

hier soir à l'école Wilbrod-Bhérier, les quelque 650 enseignants présents ont opposé un refus sans équivoque à la recommandation mise de l'avant par leurs instances de négociation.

Dans le même esprit, suivant en cela la recommandation du conseil d'administration du SPQM, les membres du syndicat ont dit non à la proposition de soumettre aux enseignants syndiqués une re-

commandation pour déterminer la date d'entrée en vigueur des nouvelles conventions collectives dans l'éventualité d'une entente satisfaisante avant l'expiration des contrats de travail le 31 décembre 1982.

En d'autres termes, cette proposition signifie que les augmentations salariales obtenues dans les présentes conventions collectives

auraient pu être renégociées à la baisse.

Faisant preuve d'un militantisme plutôt tiède, les professeurs ont rejeté la recommandation pour manifester auprès des députés. La proposition de faire du 1er mai une étape importante de la mobilisation a été adoptée par une très faible majorité alors qu'un fort groupe de professeurs se sont abstenus de voter.

## MONSIEUR LÉVESQUE

Ottawa «vole» au Québec  
675\$ millions

Québec «vole» à ses employés  
521\$ millions

### AU PROFIT DE QUI, MONSIEUR LÉVESQUE?

- des banques?
- du fédéral?
- des grandes entreprises?

«Voler» un mois de salaire à vos employés, congédier 17430 salariés, ou décréter la fin de conventions collectives dûment signées.



pas question!



Centrale de l'enseignement du Québec

## Enceinte, devrait-elle s'abstenir de boire?

Voilà manifestement un sujet d'actualité.

Des recherches sont en cours dans plusieurs pays pour déterminer les effets de l'alcool sur l'enfant à naître mais, à ce stade hésitant des recherches et devant la diversité des rôles d'ordre social de la future maman, l'unanimité est loin d'être faite au sein du corps médical.

Toutefois, sans être ni médecins ni savants, nous avons quelques bons conseils à vous donner.

Si vous le faites, il est plus important que jamais de boire modérément. En prenant trop de bière, de vin ou de spiritueux, vous pourriez nuire et à l'enfant que vous portez, et à vous-même.

Comme il vous faut penser pour deux, vous seriez sage de consulter votre médecin. Il faudra bien sûr l'écouter, même s'il vous recommande de ne rien prendre pendant votre grossesse.

Après tout, rien ne vaut le bonheur de célébrer la santé d'un bébé nouveau-né.

**Seagram**

La modération, nous y croyons. Nous l'affirmons depuis 1934.



Un printemps pas comme les autres

"La Saison Hitachi"


**LOTO**

  
**HITACHI**
10 voyages d'une semaine  
pour 2 personnes  
à destination de la Floride

DU 1 AU 30 AVRIL 1982

**GAGNEZ!**L'Escort 1982  
La super-voiture  
mondiale

Voyez le  
nouveau  
14" portatif  
CT-1302

Que ce soit pour le chalet ou la salle de jeu, ce télécouleur véritablement portatif se révèle tout simplement idéal. Grâce au système Luminar 20, vous admirerez l'image la plus fidèle, la plus brillante et la mieux définie. Son châssis entièrement transistorisé vous offre une fiabilité incomparable.



# 449\$

Venez gratter votre chance gratuitement à la Loto et recevez à l'achat plus de 40 billets de participation.

**A. GRÉGOIRE ÉLECTRONIQUE ENR.**1417, Marie-Victorin  
St-Nicolas Tél.: 831-2028

**LES ÉLIMINATOIRES...**  
C'EST EXCITANT !  
C'EST LE TEMPS PLUS QUE JAMAIS  
DE JOUER À

# Loto-Hockey!

**GROS LOT DE  
10 000 \$**

à chaque match  
de Loto-Hockey

**AUTRES LOTS JUSQU'À  
400 \$**

pour le temps des buts  
et pour le temps de la première  
ou de la dernière  
punition.

THROISIEME  
MATCH  
LE  
27 AVRIL



Achetez vite vos billets  
pour le premier match  
semi finale série M de  
mardi, le 27 avril



## Vol et pillage d'oeuvres du caricaturiste Hunter

L'exposition des oeuvres du caricaturiste Raoul Hunter dans un corridor de Place Québec a mal tourné, en fin de semaine, quand l'artiste s'est fait voler neuf de ses dessins et en a vu deux autres irrémédiablement abîmés.

Le vol a été confirmé hier par Mme Nika Bernard, de l'Association des marchands de Place Québec. "Je trouve déplorable que des gens agissent ainsi", a-t-elle dit, précisant que ce faisant ils privaient toute la communauté d'une partie de l'oeuvre de l'artiste.

C'est jeudi matin que le vol a été constaté mais le caricaturiste du SOLEIL n'a été prévenu qu'hier qu'une partie des dessins qu'il avait confiés pour fin d'exposition s'était envolée.

M. Raoul Hunter a ajouté que la plupart de ces caricatures étaient des dessins originaux et qu'ils sont irremplaçables. Pour les fins de l'assurance, ils sont évalués à \$300 pièce.

De plus, deux caricatures, dont celle représentant Mme Lise Payette accouchant de deux souris (l'affaire de l'assurance-automobile), ont été endommagées de façon permanente quand on y a accolé des affiches d'un mouvement féministe. Le caricaturiste avait été vio-

lément critiqué, la semaine dernière, pour son dessin représentant une province de Québec violée.

Le vol des oeuvres ex-

posées aurait été commis entre 8h et 8h15 jeudi matin. Un peu plus tôt une ronde des surveillants n'avait rien noté d'anormal.

## Le pont Pierre-Laporte est paralysé 30 minutes

Le flot d'automobiles empruntant le pont Pierre-Laporte a été presque complètement paralysé pendant plus d'une demi-heure, en fin d'après-midi hier, parce qu'un camion en panne obstruait une voie de circulation en direction sud.

La police a détourné une partie des véhicules par le pont de Québec, ce qui a eu pour effet de congestionner cette autre route vers le sud. Le tout a commencé vers 16h45 et a pris fin un peu après 17h15. Selon certains automobilistes, la situation était pire que pendant les plus fortes tempêtes d'hiver.

A peu près à la même heure, les forces de l'ordre ont eu à récupérer le corps d'une jeune femme qui venait de se jeter en bas du pont Pierre-Laporte, du côté nord, et qui s'était écrasé sur les rochers. L'enquête a été confiée aux policiers des Ports nationaux.

Le boulevard Champlain était sous étroite surveillance policière puisque le cortège dans lequel prenait place le premier ministre français devait passer sur cette artère.

La situation est revenue à la normale, tant sur les voies d'accès au pont Pierre-Laporte que sur le

boulevard Champlain quand les voitures des dignitaires sont passées à cet endroit. La visite accusait déjà un retard de 55 minutes à la suite de délais à Montréal.

### Deux accidents mortels

Une femme de Val-Brillant dans la circonscription de Matapédia, Mme Marie-Rose Deschênes Claveau, a perdu la vie hier après-midi dans un accident de la circulation survenu sur le boulevard Rivière sud, à Saint-François de Montmagny.

La voiture dans laquelle elle prenait place comme passagère a échappé à la maîtrise de son conducteur, dans une courbe, et a capoté. Le conducteur souffre de blessures graves.

M. Yvon Ruest, 31 ans, du rang Saint-Philippe à Amqui, est mort dimanche, vers 21h, dans un accident sur la route 132 près de Lac-aux-Saumons, dans la circonscription de Matapédia.

A l'intersection de la route Saint-Alexandre, la voiture de la victime a été heurtée par un véhicule dont le conducteur n'aurait pas respecté l'arrêt obligatoire sur la route transversale.

## SUZUKI VOUS PREND PAR SURPRISE!



### Surprise!

La SJ-410 a un moteur de 1 000cc qui ne craint aucune pente. Montée sur une carrosserie légère, elle a assez de puissance pour vous permettre de grimper les pires routes de montagnes.



### Surprise!

8,6 litres aux 100 km, 33 mg, ville et route combinées. Souriez en passant devant la pompe à essence!



### Surprise!

Son prix est si bas que vous aurez de la peine à le croire. Votre concessionnaire Suzuki se fera un plaisir de vous en parler...il adore surprendre les gens.

Oui, il y a beaucoup de surprises pour vous chez votre concessionnaire Suzuki: la performance remarquable de la SJ-410, des frais d'essence et d'entretien très raisonnables, son prix surprenant et une surprise spéciale si vous effectuez un test routier.

ESSAYEZ UNE SUZUKI  
ET VOUS  
RECEVREZ UNE  
SURPRISE\* CHEZ VOTRE  
CONCESSIONNAIRE  
SUZUKI.



**SUZUKI 4x4**

**LA GRANDE  
SURPRISE.**

\*chez les vendeurs Suzuki participants

PAQUET  
AUTOMOBILES ENR.  
50 Principale  
St-Romuald 839-0059

AUTOMOBILE DIEUDONNE  
ROUSSEAU INC.  
686 boul. Durivage  
Rimouski est. (418) 723-2233

AUTOMOBILES  
ACADIA INC.  
4480-1ère avenue  
Charlesbourg 623-9861

L.N. GAGNON  
AUTOMOBILE INC.  
1411 boul. Jean-Noël Tremblay  
Chicoutimi (418) 543-7711

# Depuis 25 ans, la GRC fait des cambriolages

par Robert WINTERS

**MONTREAL (PC)** — La Gendarmerie royale du Canada (GRC) s'adonne depuis au moins 25 ans aux cambriolages pour recueillir des renseignements. C'est ce que révèle une note de service datant de 1971, déposée hier en cour supérieure au procès du gendarme Claude Vermette, accusé du vol de la liste des membres du Parti québécois en 1973.

Avant 1959, selon la note ultra-secrète, des cambriolages "ont été faits durant un certain nombre d'années sans autorisation préalable du quartier général".

Les témoignages entendus au procès ont déjà révélé que les gendarmes fédéraux avaient saisi la liste de membres de plusieurs partis politiques, dont le Parti communiste du Canada.

Le document déposé hier établissait la conduite officielle de la GRC dans les "opérations Puma", dont le vol de la liste du PQ.

La note de service rédigée par l'inspecteur Kenneth Hollas prévoyait que tous ces cambriolages soient perpétrés par la section spéciale E des services de sécurité de la GRC, laquelle s'occupait aussi d'installation de dispositifs d'écoute.

Dans sa note, Hollas demandait aux bureaux des services de sécurité de soumettre leurs plans de cam-

biolage au quartier général, tout en prévoyant l'éventualité d'une action (plus) rapide des gendarmes dans des cas spéciaux.

"Il peut se produire, de temps à autre, des situations d'urgence inhabituelle où l'on n'ait pas le temps de soumettre un plan d'opération au quartier général", auquel cas "l'enquêteur doit agir de sa propre initiative".

### Serrures crochetées

Le document indiquait de plus que le service "mettait au point une technique de fouille plus professionnelle", dans l'art de crocheter les serrures par exemple.

Les "opérations Puma" avaient d'ailleurs accès à des experts de la GRC comme le caporal Gérard Boucher, serrurier travaillant à Ottawa, qui a témoigné, la semaine dernière, avoir débranché le dispositif d'alarme et ouvert les portes lors du cambriolage du PQ.

La note de service de Hollas était l'un des deux documents demandés par sub-poena, la semaine dernière, par les procureurs de la défense. Cette demande touchait également une série de documents de planification préparés entre 1971 et 1975 et présentant un plan de cinq ans pour les besoins de la section spéciale E.

Pour des motifs de "sécurité na-

tionale", les procureurs du solliciteur général canadien Robert Kaplan ont refusé hier de déposer ces documents, invoquant la loi sur la cour fédérale. Me Allan Lufy a présenté un affidavit par lequel M. Kaplan affirme qu'il est criminel de parler de ces documents.

Hollas a témoigné hier qu'il était devenu nécessaire d'avoir une po-

litique écrite sur les opérations Puma comme on l'avait fait pour les opérations "Vampire" et "Panther", la première touchant l'installation subreptice de dispositifs d'écoute électronique et la seconde, "l'écoute téléphonique à court terme".

Le document sur Puma laisse entendre que depuis la décision de 1959

exigeant que ces opérations soient approuvées par le quartier général, "il y a eu un certain nombre de ces opérations, chacune approuvée au mérite".

Outre l'agent Vermette, 16 autres gendarmes canadiens sont accusés d'offenses commises au Québec au début des années '70, notamment le

vol de la liste du PQ. Hollas, témoin dans l'affaire Vermette, est l'un des accusés. Il était chef des services de sécurité de la GRC à Edmonton jusqu'à ce qu'on le relève de ses fonctions lorsque les accusations ont été portées en juin dernier. Le procès reprendra demain.

## L'Ocean Ranger comptait seulement trois canots

**BOSTON (PC)** — Les propriétaires de l'Ocean Ranger avaient été enjoint d'installer des canots de sauvetage additionnels, a-t-on appris hier, au cours de l'enquête menée par la garde-côte américaine dans le naufrage de la plate-forme géante.

Le lieutenant Dean Kutz, de Greenvale, R. I., un ex-inspecteur de la garde-côte, a expliqué que la firme propriétaire de la plate-forme, Ocean Drilling and Exploration Co. Ltd., dont le siège social est à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, avait reçu ordre d'installer des canots de sauvetage additionnels ainsi qu'une trousse de premiers soins pouvant pourvoir aux besoins d'une centaine de personnes.

Il ressort de témoignages antérieurs devant la commission présidée par le vice-amiral Henry Bell, qu'au moment du naufrage, le

Ranger comptait trois canots de sauvetage et qu'on était en train d'en installer un quatrième.

L'Ocean Ranger a chaviré et s'est englouti dans l'Atlantique, au large des côtes terre-neuviennes, le 15 février, entraînant la mort de ses 84 membres d'équipage dont 67 étaient de nationalité canadienne.

D'après le lieutenant Kutz, c'est au propriétaire qu'incombait la responsabilité de s'assurer que la plate-forme était adéquatement inspectée et maintenue. Le certificat d'inspection avait expiré le 27 décembre et le jour de la tragédie, le lieutenant Kutz était en route pour Saint-Jean, T.-N., pour procéder à une nouvelle inspection.

### A l'écoute des messages

Plus tôt hier, une radioamatrice qui était à l'écoute des messages échangés entre Saint-

Jean et l'Ocean Ranger pour le compte de Mobil Oil Canada Ltd., qui avait nolisé la plate-forme, a déclaré qu'elle a été étonnée d'apprendre, le 15 février, que la plate-forme de forage avait été engloutie.

Christine Tavernor, de Saint-Jean, T.-N., a relaté devant la commission d'enquête avoir entendu la majorité des appels émanant de la plate-forme ou lui étant destinés au cours de la soirée du 14 février, et que rien dans les messages radio n'indiquait qu'un désastre était imminent.

Elle a affirmé qu'un des messages qu'elle a interceptés entre le directeur à Saint-Jean de Mobil Oil Canada Ltd. et le directeur des opérations de forage à bord de la plate-forme indiquait qu'en début de soirée, le 14 février, le forage avait cessé en attendant que la tempête prenne fin.



**PUBLICITE**

## Devinez un drôle de type!

58 vous adresse de nombreux et divers types, ceux de la radio, des journaux, de la télévision, des agences de publicité, des imprimeries, des agences de communication, des photographes, des agences de relations publiques, des agences de recrutement du Club de la Publicité de Québec.

le Club de la Publicité de Québec inc.

pour tout renseignements: 843-8274

N.B. Ce club offre un large éventail de services et de produits.

## Oui ça se peut!

<b>GRAND CHOIX DE CERAMIQUES</b> à partir de <b>0,99</b> pi. ca.	<b>Portes d'armoire</b> Merisier solide. Plus de 50 grandeurs en inventaire. Rabais de <b>43%</b>
<b>Dessus de Prémoulé</b> En longueur de 8 pi. x 10 pi. + 12 pi. <b>379\$</b> pi. lin.	<b>PIN MARCHAND</b> 1" x 6" <b>26¢</b> pi. lin. 1" x 8" <b>36¢</b> pi. lin. 1" x 12" <b>64¢</b> pi. lin.
<b>TEINTURE REZ</b> Choix de couleurs <b>1195\$</b> le gallon	<b>PLUS DE 40 SORTES DE PRÉFINI</b> 4' x 8' à compter de <b>549\$</b>
<b>TEINTURE OLYMPIC</b> Couleur solide et semi-transparente. <b>1795\$</b> 4 litres	<b>REVÊTEMENT CHAMPLAIN</b> Ivoire Avec garantie 9 po. <b>7950\$</b> toise

Prix en vigueur jusqu'au 4 mai 1982. Cartes acceptées: VISA, MasterCard.

**Payez et emportez**

Une division de Canac-Marouls Grenier

### Centre d'aubains

## CONTRE-PLAQUÉ MODERNE

1177, boul. Pie XI Val Bélar - Téléphone: 842-1911

HEURES D'OUVERTURE: lundi au mercredi: 9h00 à 17h00; jeudi et vendredi: 9h00 à 21h00; samedi: 9h00 à 17h00.

# Une Constitution, un pays, un avenir.

Découpez ici

**Renseignez-vous dès aujourd'hui sur la Constitution canadienne et la Charte canadienne des droits et libertés.**

Les documents énumérés ci-dessous expliquent ce que la Constitution canadienne et la Charte canadienne des droits et libertés signifient pour vous et pour tous les Canadiens. Ils vous sont offerts gratuitement.

Cochez les documents que vous désirez recevoir et retournez ce coupon-réponse à:

Publications Canada  
Case postale 430  
Succursale Delorimier  
Montréal (Québec)  
H2H 2N7

La Constitution canadienne  
 Les points saillants de la Constitution canadienne  
 Notes sur la Constitution canadienne  
 La Charte canadienne des droits et libertés — guide à l'intention des Canadiens  
 Veuillez inscrire mon nom sur votre liste d'envoi

Nom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Ville: \_\_\_\_\_  
Province: \_\_\_\_\_  
Code postal: \_\_\_\_\_

**Gouvernement du Canada / Government of Canada**

**Canada**

# Tournée de députés sur la loi de la jeunesse

par

**Roger BELLEFEUILLE**

HULL — "Si mon père n'avait pas renié, je serais pas icitte à soir mais avec lui... C'est pas parce qu'on te dit délinquant que tu trouves pas ça le fun d'avoir une caresse... de recevoir

une poignée de main. Et si les jeunes se prostituent ou font des "break-in", c'est qu'y a pas de jobs." Crâneur d'abord puis la voix étranglée, cet adolescent de 17 ans, cheveux longs, jeans serrés, était au nombre des 24 personnes venues

publiquement témoigner, pendant plus de quatre heures, hier soir, à Hull, devant la commission parlementaire spéciale sur la loi de la protection de la jeunesse. Témoignage singulier dans cet auditoire surtout composé d'une centaine d'adultes impliqués d'une façon ou d'une autre dans l'ap-

plication de cette loi au principe fort généreux, mais controversée depuis ses tout débuts, en janvier 1979.

Et si cette commission parlementaire a pris la route pour tenter de trouver des correctifs à cette mesure législative, c'est que le gouvernement n'avait pas le choix; il faisait face à un ultimatum de la part des Communautés urbaines de Montréal. Ultimatum: les jeunes contrevenants devront passer d'abord devant le tribunal de la jeunesse et non devant le directeur de la protection de la jeunesse (DPJ). Sinon, les policiers menaçaient dans les cas de délits, de porter eux-mêmes plainte, en vertu de la loi fédérale sur les jeunes délinquants, un recours possible confirmé par un jugement de la Cour suprême.

**Un compromis**  
D'ores et déjà, il semble être acquis qu'une

**"AVIS LEGAL"**  
La compagnie "Les Restaurants Déjà Inc", ayant son siège social à St-Dunstan du Lac-Beauport, demandera au ministère des Compagnies et Institutions financières d'être dissoute. St-Dunstan du Lac-Beauport, le 23 mars 1982.

**AVIS PUBLIC**  
Avis public est par les présentes donné que, conformément à l'article 1 du règlement de régie interne 2506, la séance révisive de la Ville de Sainte-Foy du 3 mai 1982, se tiendra à 20:00 heures, dans le district numéro 9, STE-GENEVIEVE, au gymnase de l'Ecole Ressources, 3200, rue d'Amours, Sainte-Foy.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 23e jour du mois d'avril 1982.  
Le greffier de la Ville, RENE DAMPHOUSSE

**AVIS PUBLIC**  
Avis public est par les présentes donné que, conformément à l'article 1 du règlement de régie interne 2506, la séance révisive de la Ville de Sainte-Foy du 3 mai 1982, se tiendra à 20:00 heures, dans le district numéro 9, STE-GENEVIEVE, au gymnase de l'Ecole Ressources, 3200, rue d'Amours, Sainte-Foy.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 23e jour du mois d'avril 1982.  
Le greffier de la Ville, RENE DAMPHOUSSE

**AVIS PUBLIC**  
Avis public est par les présentes donné que, conformément à l'article 1 du règlement de régie interne 2506, la séance révisive de la Ville de Sainte-Foy du 3 mai 1982, se tiendra à 20:00 heures, dans le district numéro 9, STE-GENEVIEVE, au gymnase de l'Ecole Ressources, 3200, rue d'Amours, Sainte-Foy.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 23e jour du mois d'avril 1982.  
Le greffier de la Ville, RENE DAMPHOUSSE

**AVIS PUBLIC**  
Avis public est par les présentes donné que, conformément à l'article 1 du règlement de régie interne 2506, la séance révisive de la Ville de Sainte-Foy du 3 mai 1982, se tiendra à 20:00 heures, dans le district numéro 9, STE-GENEVIEVE, au gymnase de l'Ecole Ressources, 3200, rue d'Amours, Sainte-Foy.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 23e jour du mois d'avril 1982.  
Le greffier de la Ville, RENE DAMPHOUSSE

**AVIS PUBLIC**  
Avis public est par les présentes donné que, conformément à l'article 1 du règlement de régie interne 2506, la séance révisive de la Ville de Sainte-Foy du 3 mai 1982, se tiendra à 20:00 heures, dans le district numéro 9, STE-GENEVIEVE, au gymnase de l'Ecole Ressources, 3200, rue d'Amours, Sainte-Foy.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 23e jour du mois d'avril 1982.  
Le greffier de la Ville, RENE DAMPHOUSSE

**AVIS PUBLIC**  
Avis public est par les présentes donné que, conformément à l'article 1 du règlement de régie interne 2506, la séance révisive de la Ville de Sainte-Foy du 3 mai 1982, se tiendra à 20:00 heures, dans le district numéro 9, STE-GENEVIEVE, au gymnase de l'Ecole Ressources, 3200, rue d'Amours, Sainte-Foy.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 23e jour du mois d'avril 1982.  
Le greffier de la Ville, RENE DAMPHOUSSE

**AVIS PUBLIC**  
Avis public est par les présentes donné que, conformément à l'article 1 du règlement de régie interne 2506, la séance révisive de la Ville de Sainte-Foy du 3 mai 1982, se tiendra à 20:00 heures, dans le district numéro 9, STE-GENEVIEVE, au gymnase de l'Ecole Ressources, 3200, rue d'Amours, Sainte-Foy.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 23e jour du mois d'avril 1982.  
Le greffier de la Ville, RENE DAMPHOUSSE

**AVIS PUBLIC**  
Avis public est par les présentes donné que, conformément à l'article 1 du règlement de régie interne 2506, la séance révisive de la Ville de Sainte-Foy du 3 mai 1982, se tiendra à 20:00 heures, dans le district numéro 9, STE-GENEVIEVE, au gymnase de l'Ecole Ressources, 3200, rue d'Amours, Sainte-Foy.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 23e jour du mois d'avril 1982.  
Le greffier de la Ville, RENE DAMPHOUSSE

**AVIS PUBLIC**  
Avis public est par les présentes donné que, conformément à l'article 1 du règlement de régie interne 2506, la séance révisive de la Ville de Sainte-Foy du 3 mai 1982, se tiendra à 20:00 heures, dans le district numéro 9, STE-GENEVIEVE, au gymnase de l'Ecole Ressources, 3200, rue d'Amours, Sainte-Foy.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 23e jour du mois d'avril 1982.  
Le greffier de la Ville, RENE DAMPHOUSSE

**AVIS PUBLIC**  
Avis public est par les présentes donné que, conformément à l'article 1 du règlement de régie interne 2506, la séance révisive de la Ville de Sainte-Foy du 3 mai 1982, se tiendra à 20:00 heures, dans le district numéro 9, STE-GENEVIEVE, au gymnase de l'Ecole Ressources, 3200, rue d'Amours, Sainte-Foy.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 23e jour du mois d'avril 1982.  
Le greffier de la Ville, RENE DAMPHOUSSE

**AVIS PUBLIC**  
Avis public est par les présentes donné que, conformément à l'article 1 du règlement de régie interne 2506, la séance révisive de la Ville de Sainte-Foy du 3 mai 1982, se tiendra à 20:00 heures, dans le district numéro 9, STE-GENEVIEVE, au gymnase de l'Ecole Ressources, 3200, rue d'Amours, Sainte-Foy.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 23e jour du mois d'avril 1982.  
Le greffier de la Ville, RENE DAMPHOUSSE

**AVIS PUBLIC**  
Avis public est par les présentes donné que, conformément à l'article 1 du règlement de régie interne 2506, la séance révisive de la Ville de Sainte-Foy du 3 mai 1982, se tiendra à 20:00 heures, dans le district numéro 9, STE-GENEVIEVE, au gymnase de l'Ecole Ressources, 3200, rue d'Amours, Sainte-Foy.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 23e jour du mois d'avril 1982.  
Le greffier de la Ville, RENE DAMPHOUSSE

**AVIS PUBLIC**  
Avis public est par les présentes donné que, conformément à l'article 1 du règlement de régie interne 2506, la séance révisive de la Ville de Sainte-Foy du 3 mai 1982, se tiendra à 20:00 heures, dans le district numéro 9, STE-GENEVIEVE, au gymnase de l'Ecole Ressources, 3200, rue d'Amours, Sainte-Foy.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 23e jour du mois d'avril 1982.  
Le greffier de la Ville, RENE DAMPHOUSSE

**AVIS PUBLIC**  
Avis public est par les présentes donné que, conformément à l'article 1 du règlement de régie interne 2506, la séance révisive de la Ville de Sainte-Foy du 3 mai 1982, se tiendra à 20:00 heures, dans le district numéro 9, STE-GENEVIEVE, au gymnase de l'Ecole Ressources, 3200, rue d'Amours, Sainte-Foy.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 23e jour du mois d'avril 1982.  
Le greffier de la Ville, RENE DAMPHOUSSE

**AVIS PUBLIC**  
Avis public est par les présentes donné que, conformément à l'article 1 du règlement de régie interne 2506, la séance révisive de la Ville de Sainte-Foy du 3 mai 1982, se tiendra à 20:00 heures, dans le district numéro 9, STE-GENEVIEVE, au gymnase de l'Ecole Ressources, 3200, rue d'Amours, Sainte-Foy.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 23e jour du mois d'avril 1982.  
Le greffier de la Ville, RENE DAMPHOUSSE

**AVIS PUBLIC**  
Avis public est par les présentes donné que, conformément à l'article 1 du règlement de régie interne 2506, la séance révisive de la Ville de Sainte-Foy du 3 mai 1982, se tiendra à 20:00 heures, dans le district numéro 9, STE-GENEVIEVE, au gymnase de l'Ecole Ressources, 3200, rue d'Amours, Sainte-Foy.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 23e jour du mois d'avril 1982.  
Le greffier de la Ville, RENE DAMPHOUSSE

**AVIS PUBLIC**  
Avis public est par les présentes donné que, conformément à l'article 1 du règlement de régie interne 2506, la séance révisive de la Ville de Sainte-Foy du 3 mai 1982, se tiendra à 20:00 heures, dans le district numéro 9, STE-GENEVIEVE, au gymnase de l'Ecole Ressources, 3200, rue d'Amours, Sainte-Foy.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 23e jour du mois d'avril 1982.  
Le greffier de la Ville, RENE DAMPHOUSSE

solution de compromis émergera des travaux de cette commission parlementaire qui doit faire rapport d'ici la fin du mois de juin. Toutes les plaintes seraient dorénavant adressées au procureur de la Couronne qui avisera de faire comparaître ou non le présumé jeune contrevenant devant le tribunal. Cette procédure, estime-t-on, aurait pour effet d'accélérer le processus. Le "social" n'aurait donc plus nécessairement préséance sur le "judiciaire" comme c'est le cas actuellement. De guerre lasse, les centres de services sociaux, de qui relèvent les directeurs de la protection de la jeunesse, accepteraient cette proposition. Ce serait pour eux, ce faisant, renvoyer à l'appareil judiciaire tout l'odieux de l'application de ce volet de la loi 24.

Les membres de la commission composée de cinq députés de l'équipe ministérielle et de quatre de l'opposition, veulent connaître l'avis du public, sur divers autres volets controversés de la loi 24 dont: la pertinence de maintenir, dans leur rôle actuel, les personnes désignées par le ministère de la Justice; l'utilité de ramener l'âge de la responsabilité pénale de 14 à 12 ans; l'opportunité d'inscrire dans la loi, outre les droits des jeunes qui y sont déjà, les principes de la responsabilité de ces derniers face à leurs actes et celui de la protection du public; enfin la pertinence de scinder la loi, pour distinguer

entre les jeunes contrevenants et ceux qui ont besoin de protection.

**Une première**

C'est la première fois au Québec qu'une commission parlementaire sort de l'enceinte du parlement pour aller sonder les reins et les coeurs du public ou de la population sur un sujet donné. C'était hier soir à Hull le coup d'envoi des travaux publics de cette commission. Toutefois, comme l'a signalé l'un des rares intervenants "parents", père d'une adolescente placée en centre d'accueil, les témoignages ne devraient pas donner cette impression que chacun des intervenants "vient prêcher pour sa paroisse" ou pour ses intérêts immédiats, professionnels ou institutionnels. Les députés pèlerins continueront leur consultation à Saint-Hyacinthe le 29 avril, à Montréal le 4 mai et à Québec le 5 mai. Ils se rendront aussi à Val-d'Or le 25 mai, Saint-Jérôme le 27 mai et à Drummondville le 1er juin. A ces trois derniers endroits, ils s'attarderont surtout au volet de protection de la loi 24.

**Un don généreux**

MONTREAL (PC) — Charles Bronfman, président de la puissante société Seagrams, ainsi que sa soeur, l'architecte Phyllis Lambert, ont offert un don de \$2.1 millions à l'université de Montréal. Cette somme, qui représente la plus importante donation privée jamais reçue par un établissement universitaire francophone du Québec, servira à la construction d'une nouvelle bibliothèque des sciences sociales et humaines.

**PASSEZ-NOUS UN COUP DE FIL**

Un simple appel suffit pour prendre un abonnement et recevoir Le Soleil chez vous.

647-3333

entré 8h30 et 19h30 du lundi au vendredi



**VILLE DE LEVIS APPEL D'OFFRES**

Des soumissions seront reçues au bureau du greffier de la ville de Lévis jusqu'à 15:00 heures, jeudi le 06 mai 1982, pour les travaux de réfection de trottoirs sur une longueur approximative de 8 000 pieds. Ces soumissions devront être placées dans des enveloppes scellées et porter une inscription indiquant l'objet de la soumission ainsi que le nom du soumissionnaire. Ces dernières seront ouvertes publiquement le même jour, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 225, côte du Passage, Lévis, en présence des intéressés. Les soumissionnaires pourront se procurer une copie des plans et devis nécessaires au secrétariat de la trésorerie, 2e étage, hôtel de ville, moyennant un dépôt en argent ou chèque de 20,00\$ non remboursable. Les soumissions devront être conformes aux plans et devis et présentées sur les formules fournies par la Ville.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.  
Lévis, le 27 avril 1982  
Le Greffier de la Ville Elizabeth Renaud Avocat



**VILLE DE LEVIS APPEL D'OFFRES**

Des soumissions seront reçues au bureau du greffier de la ville de Lévis, jusqu'à 15:00 heures, jeudi le 06 mai 1982, pour les travaux d'élargissement de la route 132 sur une longueur approximative de 1 650 pi. lin. Ces soumissions devront être placées dans des enveloppes scellées et porter une inscription indiquant l'objet de la soumission ainsi que le nom du soumissionnaire. Ces dernières seront ouvertes publiquement le même jour, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 225, côte du Passage, Lévis, en présence des intéressés. Les soumissionnaires pourront se procurer une copie des documents nécessaires au service de la trésorerie, 2e étage, hôtel de ville, moyennant un dépôt en argent ou chèque de 20,00\$ non remboursable. Les soumissions devront être conformes aux documents et présentées sur les formules fournies par la Ville.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.  
Lévis, le 27 avril 1982  
Le Greffier de la Ville Elizabeth Renaud Avocat



**VILLE DE LEVIS APPEL D'OFFRES**

Des soumissions seront reçues au bureau du greffier de la ville de Lévis, jusqu'à 15:00 heures, jeudi le 06 mai 1982, pour la fourniture et la pose de 5 000 tonnes de béton bitumineux. Ces soumissions devront être placées dans des enveloppes scellées et porter une inscription indiquant l'objet de la soumission ainsi que le nom du soumissionnaire. Ces dernières seront ouvertes publiquement le même jour, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 225, côte du Passage, Lévis, en présence des intéressés. Les soumissionnaires pourront se procurer une copie des documents nécessaires au service de la trésorerie, 2e étage, hôtel de ville, moyennant un dépôt en argent ou chèque de 10,00\$ non remboursable. Les soumissions devront être conformes aux documents et présentées sur les formules fournies par la Ville.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.  
Lévis, le 27 avril 1982  
Le Greffier de la Ville Elizabeth Renaud Avocat

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC NO: 200-05-001386-820**  
**COUR SUPERIEURE QUEBEC, le 22 avril 1982.**  
PRESENT: LE PROTONOTAIRE ADJ. C.S.D.Q. LA CAPITALE, CIE D'ASSURANCE GENERALE, corps politique légalement constitué et ayant son siège social à 625, rue St-Amable.

**Demandeur,**  
GILLES ALTHOT, 137, des Neiges, Neufchâtel et YVES CONSTANTIN, 5, rue d'Auteuil, appartement 3, Québec et RAYNALD PILOTE 13, rue Morissette St-Emile, Québec.

**Défendeurs,**  
ASSIGNATION ORDRE est donné à YVES CONSTANTIN, défendeur, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, dans le journal "Le Soleil". Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention d'YVES CONSTANTIN, défendeur.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC NO: 200-11-000673-819**  
No Surintendant: 018386  
**COUR SUPERIEURE (En matière de faillite)**  
Dans l'affaire de la faillite de: CONSTRUCTION LUMIFOR INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 80, Place Eric, Notre-Dame-des-Laurentides (Québec)

**DEBITRICE**  
Avis est par les présentes donné qu'une Ordonnance de Séquestre a été rendue contre Construction Lumifor Inc., du 80, Place Eric, Notre-Dame-des-Laurentides (Québec) le 15e jour de décembre 1981 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11e jour de mai 1982, à 11:00 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, au 800, Carré d'Youville, Suite 1801, Québec (Québec). Daté de Québec, ce 21e jour d'avril 1982.

**LEBLOND, BUZZETTI ET ASSOCIES LTEE, SYNDIC**  
621, boulevard Charest est Québec, QC G1K 3J5  
Téléphone: 525-4641

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE BEAUCE NO Surintendant: 019265**  
**COUR SUPERIEURE (En matière de faillite)**  
Dans l'affaire de la faillite de: RENAUD BERNARD, cultivateur, (238-887-946), domicilié et résidant à rue Principale, St-Victor, Cté Beauce, P.Q. G0M 2B0

**DEBITEUR**  
Avis est par les présentes donné que Renaud Bernard, de la rue Principale, St-Victor, Cté Beauce, P.Q., a fait cession de ses biens le 20e jour d'avril 1982 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6e jour de mai 1982, à 10:30 heures de l'avant-midi, au Palais de Justice, 795, avenue du Palais, St-Joseph de Beauce, P.Q.

Daté de Québec, ce 21e jour d'avril 1982  
**LEBLOND, BUZZETTI ET ASSOCIES LTEE, SYNDIC**  
621, boulevard Charest est Québec, P.Q./G1K 3J5  
Téléphone: 525-4641

# MONSIEUR MUFFLER DONNE LE TON EN 82

## SÉCURITÉ, CONFORT, ÉCONOMIE!



**MICHELIN RABAIS DE 30%**  
c'est toute la différence

- Vaste inventaire de pneus Michelin
- INSTALLATION GRATUITE

\* Valable jusqu'au 30 avril 1982.

**RABAIS \$10.00 de**

sur le prix courant du regarnissage complet des freins d'au moins 2 roues. Ce rabais s'applique aux pièces et à la main-d'oeuvre. Un seul coupon par client.

(Valable jusqu'au 30 juin 1982)

**ALIGNEMENT \$14.95\* DE ROUES**

Ce prix\* spécial comprend:

- Alignement du train avant selon les instructions du fabricant.
- Vérification de la suspension avant et de la direction. Les pièces, si nécessaires, sont en sus. Un seul coupon par client.

(Valable jusqu'au 30 juin 1982)

**POUR LES SILENCIEUX**

Toutes les pièces pour voitures nord-américaines et importées. N'oubliez pas la célèbre garantie Monsieur Muffler qui s'applique tant et aussi longtemps que vous êtes propriétaire de votre voiture.

**POUR LES AMORTISSEURS**

Stocks complets d'amortisseurs Gabriel incluant les amortisseurs pour suspension MacPherson.

**Ça me prend un expert Ça me prend MONSIEUR Muffler**

**GIFFARD**  
• 1402, d'Estimauville (Au sud des Galeries Ste-Anne)  
663-8761

**LÉVIS**  
• 111, Route Kennedy (Sortie Centre-ville Lévis de l'autoroute 20)  
833-9121



**QUÉBEC**  
• 572, boul. Hamel 529-8121  
**STE-FOY**  
• 3105, Hochelaga 658-4645

**CHICOUTIMI**  
• 1000, boul. Talbot 545-0222

**LIBRAIRIE AGRÉÉE**

**LE CENTRE PÉDAGOGIQUE INC.**  
2299, Versant Nord, Ste-Foy, Qué. G1N 4G2  
TEL.: 688-1943

**NOTRE VENTE ANNUELLE SE CONTINUE JUSQU'AU 1ER MAI 1982**

**DES RABAIS JUSQU'À 60%**

Tous les livres de bibliothèque sont réduits d'au moins 20% plus un bon d'achat de 3% lorsque vous payez comptant.

**les enfants de Jocaste**  
Tempête de la mère  
CHRISTIANE OLIVER  
DINOL/SCORNE  
Rég. 14,50 SPECIAL  
**11.50**

**Les Enfants de Jocaste**  
Christiane Oliver  
Dans un style clair et accessible à tous, le procès, non pas de la maternité, mais du mariage. A lire.  
Rég. 14,50 SPECIAL  
**11.50**

**DICTIONNAIRES**  
LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ - 6e. 81 Rég. 32,00 SPECIAL **23.99**  
LE PETIT ROBERT NO 1 Rég. 49,95 SPECIAL **39.95**  
Quantités limitées

**L'Herbier québécois**  
Estelle Lacoursière  
Une soixantaine d'espèces choisies parmi les plus courantes et sont identifiées et illustrées.  
Rég. 12,95 SPECIAL  
**10.25**

**DES MILLIERS DE TITRES ENCORE DISPONIBLES**  
Psychologie — science — pédagogie — sexualité — littérature — histoire — romans — bandes illustrées — etc. Nous en avons pour tous les goûts.

**SPECIAUX AU PREMIER PLANCHER:**  
Une sélection de 100 articles des plus utiles, tels que:

**Collection Bécassine**  
22 albums  
Néces pléins d'humour et de péripéties cocasses que les grands amis de Bécassine découvriront des yeux.  
Rég. 13,50 SPECIAL  
**10.80**

**Lampes Luxo TII 9**  
En métal de couleurs assorties.  
Rég. 24,35 SPECIAL  
**19.75**

**Boîte de récompenses**  
1695 — Assortiment comprenant plusieurs douzaines de leur pour filles d'entres, cadeaux aux élèves, congrès etc.  
Rég. 22,50 SPECIAL  
**15.25**

**Achille Talon et la loi du Bidouble**  
La bande dessinée pour les enfants, basée sur les parents.  
Rég. 5,95 SPECIAL  
**4.75**

**Globe terrestre**  
# J1244 — Demi-méridien, diamètre 12 cm.  
Rég. 24,45 SPECIAL  
**19.85**

**Coupe-ongles**  
# 125 — avec lime, nickelé — 5,00 cm  
Rég. 1,15 SPECIAL  
**.85**

**Achille Talon et la loi du Bidouble**  
La bande dessinée pour les enfants, basée sur les parents.  
Rég. 5,95 SPECIAL  
**4.75**

**Globe terrestre**  
# J1244 — Demi-méridien, diamètre 12 cm.  
Rég. 24,45 SPECIAL  
**19.85**

**Coupe-ongles**  
# 125 — avec lime, nickelé — 5,00 cm  
Rég. 1,15 SPECIAL  
**.85**

Cartes Mastercard et Visa acceptées  
Ouverture : heures normales des magasins

# Présence aux cours, choix du cégepien

par Damien GAGNON

Le ministre de l'Éducation du Québec, M. Camille Laurin, est plutôt d'avis qu'il n'y a pas lieu, dans les cégeps, de rendre obligatoire la présence des étudiants aux cours.

M. Laurin commentait ainsi, au cours d'une entrevue qu'il accordait récemment au SOLEIL, le projet de règlement des études collégiales actuellement en élaboration à son ministère.

Il explique que le cégepien est généralement en âge de voter. Il est donc tout à fait normal qu'on lui fasse confiance. Il poursuit en disant qu'à 17, 18 ou 19 ans, l'étudiant doit généralement avoir acquis assez le sens des responsabilités pour agir par lui-même. Il ne voit pas la nécessité de faire la police.

Il trouve donc intéressant l'avis du Conseil des collèges rendu public à la fin de mars et qui recommandait, entre autres, que le ministère n'impose pas la présence forcée des étudiants aux cours et qu'il n'augmente pas le nombre de cours obligatoires. Sur ce dernier point, le ministre a évité de se prononcer tout en soulignant que des aménagements sont toujours possibles.

## Historique

Un projet de règlement des études collégiales a été déposé il y a plus de trois ans, par l'ex-ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin.

Ce projet a été vivement contesté par les étudiants dans l'ensemble des collèges et aussi par plusieurs administrations de cégeps. Les étudiants s'opposent principalement à deux articles de ce projet, soit la présence forcée aux cours et l'augmentation du nombre de cours obligatoires.

Le ministre Laurin a reconnu que les étudiants n'avaient pas été suffisamment consultés et c'est l'une des raisons pour laquelle, il a décidé de revoir le projet.

Au cours des derniers mois, dit-il, nous avons réussi à contacter la plupart des associations étudiantes qui nous ont fait parvenir leur point de vue.

Il a toutefois précisé que ce projet de règlement d'études collégiales ne sera pas rendu public avant quelques mois; pas avant que le ministère ait fait connaître ses politiques de vie étudiante et de formation professionnelle des jeunes. M. Laurin estime que ces politiques sont un préalable nécessaire à l'implantation d'un régime pédagogique.



Le Soleil, Jean Vallières

Le ministre Laurin souhaite que les jeunes qui choisissent le secteur professionnel le fassent par goût plutôt que parce qu'ils ont des difficultés d'apprentissage.

# Entrevue exclusive au SOLEIL Laurin veut privilégier la formation générale

par Damien GAGNON

A l'avenir, tous les efforts seront faits pour que les étudiants qui se dirigent dans le secteur professionnel au secondaire reçoivent une formation générale suffisante pour leur permettre de fonctionner dans la société actuelle.

C'est dans cet esprit que le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, a préparé un document de travail sur la formation professionnelle des jeunes au niveau secondaire qu'il rendra public d'ici un mois.

Au cours d'une entrevue qu'il accordait récemment au SOLEIL, le ministre de l'Éducation a dévoilé les grandes orientations de cette politique qui vise à corriger, dès le primaire, les difficultés des jeunes, à améliorer la compétence des professeurs et à privilégier la formation générale avant la formation professionnelle.

En fait, ce que souhaite le ministre de l'Éducation, c'est que de moins en moins de jeunes se retrouvent au secteur professionnel court ou long parce qu'ils ont des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation. Il souhaite, qu'à l'avenir, ce soit surtout par goût et aussi par aptitude que les jeunes optent pour ce secteur.

Une enquête réalisée par l'Institut national de recherche scientifique (INRS) pour le compte du ministère de l'Éducation et rendue publique récemment, révèle d'ailleurs que ce sont en très grande majorité des étudiants qui ont des difficultés d'apprentissage et de comportement qui se retrouvent dans le professionnel court.

Selon cette étude, l'étudiant du professionnel court prend du retard dès le

primaire, son évolution scolaire est tortueuse (échec, redoublements, classes spéciales). Il a un haut taux d'absentéisme. Dans son bulletin, on relève souvent de mauvaises notes de comportement.

## La faute de l'école

Lorsqu'un enfant décroche, mon premier réflexe c'est de dire que c'est la faute de l'école et non de l'enfant, affirme M. Laurin. "L'école n'a pas compris l'enfant; pas compris qu'il avait peut-être des problèmes, soit d'apprentissage, soit de déficience physique, soit de milieu familial ou encore une cause dans son environnement d'enfant".

A son avis, il revient à l'école par ses services personnels et à l'enseignant par sa connaissance de l'enfant d'identifier et de dépister à temps les problèmes que rencontre l'enfant.

M. Laurin croit donc nécessaire de réviser les programmes de formation des maîtres pour que les enseignants soient mieux outillés pour identifier les difficultés des enfants quel que soit le milieu d'où ils viennent.

Il constate également que l'apprentissage académique est souvent mal conçu et trop abstrait. Il faudra alors redéfinir la formation générale en tenant compte de la nécessité pour tous les jeunes d'acquiescer une solide formation de base avant de s'engager dans l'apprentissage d'un métier.

M. Laurin est bien d'accord pour que l'étudiant du professionnel au secondaire puisse poursuivre des études collégiales et même universitaires, mais il estime que pour ce faire il doit être capable de lire,

d'écrire, de compter et d'être en position d'agir en citoyen responsable.

Selon ce projet de politique, l'appellation professionnelle court disparaîtrait du vocabulaire pour faire place à l'appellation cheminements particuliers professionnels.

## Une hypothèse de travail

M. Laurin a tenu à préciser qu'il s'agit d'une hypothèse de travail qui sera soumise à la consultation de tous les groupes qui interviennent dans la formation professionnelle des jeunes.

Nommé titulaire du ministère de l'Éducation à la fin de l'année 1980, M. Laurin s'était dit insatisfait du projet de réforme de l'enseignement professionnel préparé par son prédécesseur.

Plutôt partisan d'une solide formation générale pour tous les étudiants, M. Laurin a préféré revoir cette politique. Il voulait également attendre les recommandations de la Commission Jean sur la formation professionnelle des adultes, qui a déposé son rapport en février.

M. Laurin met de l'avant le principe qu'il faut d'abord s'attaquer à la formation générale pour donner à tous les jeunes Québécois les outils nécessaires pour se débrouiller dans la vie.

Selon le ministre, ce principe n'est pas incompatible avec la nécessité de former des jeunes en fonction des besoins du marché du travail.

Rappelons que tout le dossier de la formation professionnelle est demeuré ouvert depuis la publication du livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire.

Les annonces classées,

un supermarché  
de bonnes affaires!

LE SOLEIL  
647-3311

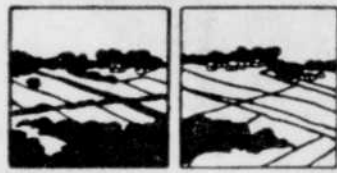
## CORRECTION



Il s'est glissé une erreur dans notre cahier publicitaire "Vente 20e anniversaire", distribué dans les foyers hier, le 26 avril.

Page K-9 — BRIDGE MIXTURE  
454 grammes  
On aurait dû lire: 1,97\$  
(au lieu de 97¢)

Nous nous excusons de cette erreur auprès de notre clientèle



## COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE DÉCRETS DE ZONE AGRICOLE

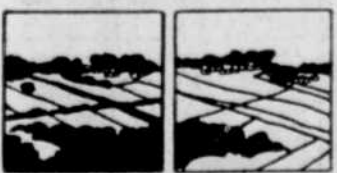
Conformément à l'article 53 de la Loi sur la protection du territoire agricole, PRENEZ AVIS que les décrets de zone agricole des corporations municipales dont la liste apparaît ici ont été émis par arrêtés en conseil adoptés par le Cabinet des ministres:

Municipalités	(Comtés)	Numéro de l'arrêté en conseil	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur
Sainte-Catherine (SD)	MRC La Jacques-Cartier	239-82	1982-02-08	1982-03-06
Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport (P)	MRC La Jacques-Cartier	242-82	1982-02-08	1982-03-06
Saint-Emile (VL)	Québec	242-82	1982-02-08	1982-03-06

Les personnes intéressées peuvent consulter tous les documents relatifs à la zone agricole (décret, plan, description technique) auprès du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité, ainsi qu'auprès du registraire de la division d'enregistrement dans laquelle est située la municipalité pour fins d'enregistrement. Les personnes intéressées peuvent également consulter ces documents au Greffe de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (200-A, Chemin Ste-Foy à Québec, 2<sup>e</sup> étage) téléphone: 643-3867. Toute personne peut même obtenir copie de ces documents auprès du Greffe de la Commission en payant d'avance les honoraires requis en vertu du Règlement 3979-78 émis conformément au paragraphe 8 de l'article 80 de la Loi sur la protection du territoire agricole.

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Le Président,  
PIERRE LUC BLAIN



## COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE DÉCRETS DE ZONE AGRICOLE

Conformément à l'article 53 de la Loi sur la protection du territoire agricole, PRENEZ AVIS que les décrets de zone agricole des corporations municipales dont la liste apparaît ici ont été émis par arrêtés en conseil adoptés par le Cabinet des ministres:

Municipalités	(Comtés)	Numéro de l'arrêté en conseil	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur
Lac-Delage (V)	MRC La Jacques-Cartier	242-82	1982-02-08	1982-03-06
Lac-Saint-Charles (SD)	Québec	242-82	1982-02-08	1982-03-06
Lac-Sergent (V)	Portneuf	242-82	1982-02-08	1982-03-06

Les personnes intéressées peuvent consulter tous les documents relatifs à la zone agricole (décret, plan, description technique) auprès du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité, ainsi qu'auprès du registraire de la division d'enregistrement dans laquelle est située la municipalité pour fins d'enregistrement. Les personnes intéressées peuvent également consulter ces documents au Greffe de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (200-A, Chemin Ste-Foy à Québec, 2<sup>e</sup> étage) téléphone: 643-3867. Toute personne peut même obtenir copie de ces documents auprès du Greffe de la Commission en payant d'avance les honoraires requis en vertu du Règlement 3979-78 émis conformément au paragraphe 8 de l'article 80 de la Loi sur la protection du territoire agricole.

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Le Président,  
PIERRE LUC BLAIN

# Moi j'change pour l'intérêt quotidien de la Banque de Montréal.



## Vous autres?

**VOTRE INTÉRÊT EST CALCULÉ CHAQUE JOUR SUR CHAQUE DOLLAR!**

Avec un compte d'épargne ordinaire, si vous déposez de l'argent au milieu du mois, votre intérêt ne commence à vous rapporter qu'au début du mois suivant. Changez pour l'intérêt quotidien de la Banque de Montréal et votre intérêt vous rapportera le jour même, et chaque jour sur chaque dollar! Et cela, à un taux vraiment concurrentiel.

**VOTRE INTÉRÊT EST PAYÉ CHAQUE MOIS, 12 FOIS L'AN!**

Avec un compte d'épargne ordinaire, vous recevez votre intérêt seulement deux fois l'an, soit le 30 avril et le 31 octobre. Changez pour l'intérêt quotidien de la Banque de Montréal et vous recevrez votre intérêt 12 fois l'an, à la fin de chaque mois. De cette façon, vous n'aurez plus à attendre six mois pour profiter de votre intérêt.

**DE PLUS, LES RETRAITS SONT GRATUITS ET ILLIMITÉS!**

Vous avez accès à votre argent quand vous en avez besoin, sans avoir à payer de frais tout en recevant de l'intérêt sur chaque dollar déposé dans votre compte. Et n'oubliez pas...avec l'Inter-Service<sup>md</sup>, votre compte est bon dans plus de 1200 succursales au pays.

**C'est vraiment le temps d'ouvrir un compte d'épargne à intérêt quotidien.**



**Banque de Montréal**

*Ma banque...depuis 1817!*

## D'ici 4 ou 5 ans, 21% des anglophones quitteraient le Québec

MONTREAL (PC) — Un sondage réalisé pour le compte du réseau anglais de Radio-Canada (CBC) à la fin de mars indique que 21 pour 100 des anglophones du Québec s'attendent à quitter la province d'ici quatre à cinq ans.

Soixante-trois pour 100 des répondants ont dit s'attendre à vivre encore au Québec dans quatre à cinq ans, tandis que 21 pour 100 affirmaient le contraire et que les autres ne savaient pas.

Par ailleurs, 88 pour 100 des francophones interrogés s'attendaient à demeurer au Québec, et seulement quatre pour 100 à le quitter.

La firme de sondage Sorecom a communiqué avec 404 adultes anglophones et 404 francophones à Montréal; le sondage s'est fait par téléphone du 25 au 29 mars. Les résultats sont publiés par tranches cette semaine, au téléjournal de la station montréalaise de la CBC.

On a demandé également aux répondants s'ils croyaient qu'un francophone bilingue avait plus de chance qu'un anglophone bilingue de trouver un emploi au Québec.

Cinquante-quatre pour 100 des anglophones croient qu'un francophone bilingue a plus de chance, trois pour 100 optent pour l'anglophone bilingue, et 35 pour 100 croient que les chances sont égales.

Vingt-trois pour 100 des francophones interrogés croient que les francophones bilingues ont plus de chance sur le marché du travail, tandis que 19 pour 100 croient que c'est le cas des anglophones bilingues et 51 pour 100 considèrent que les chances sont égales.

La CBC considère qu'un échantillonnage de cette taille est exact à sept pour 100 près 19 fois sur 20.

## L'exode ne surprend pas Jean Chrétien

MONTREAL (PC) — Le ministre de la Justice du Canada ne se fait pas d'illusions.

Malgré la charte des droits qui offre des garanties linguistiques aux minorités, il estime que l'érosion de la minorité anglophone de Montréal se poursuivra et que, par ailleurs, on n'assistera pas nécessairement à une éclipse des minorités francophones du reste du pays.

Dans une interview au quotidien La Presse, M. Jean Chrétien admet qu'il entrevoit le jour où les anglophones de Montréal ne seront plus qu'une petite minorité au Québec.

"On a accéléré le processus de l'exode des anglophones. Montréal subit le même phénomène que vit Boston vis-à-vis Los Angeles ou Denver. New York a connu la même chose. Sauf qu'on a multiplié à Montréal le facteur de décroissance par deux en y ajoutant le contexte linguistique. Cela était autrefois un avantage pour Montréal. Cela en faisait une ville où les Européens se sentaient chez eux, même en étant en Amérique du Nord. Cet avantage-là est perdu" a-t-il expliqué.

Le ministre ne prédit pas que tous les anglophones quitteront Montréal: "Il y aura toujours des Anglais qui voudront rester au Québec. Ce sera une minorité."

### Miracle Mart

#### CORRECTION

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans notre cahier publicitaire Super-Achats, inséré dans Le Soleil samedi le 24 avril.

Page 7 - Le pantalon de coton à 14,99\$ n'a pas de chevilles élastiques, tel qu'illustré.

Nous nous excusons des inconvénients que cette erreur aurait pu causer à notre clientèle.

## carrières et professions

COMPOSEZ 647-3266  
OU ECRIVEZ A CARRIERES ET PROFESSIONS  
LE SOLEIL L'EE, C.P. 1547, QUEBEC, QUE. G1K 7J6

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

#### HYGIENISTE DENTAIRE

Faire parvenir votre curriculum vitae à:  
Dr Baril et Jeanson  
1310, 1<sup>re</sup> Avenue  
St-Rédempteur  
G0S 3B0

#### CARRIERES et PROFESSIONS COMMUNIQUE VOS OFFRES D'EMPLOI A DES MILLIERS DE LECTEURS

#### SERVICE CONFIDENTIEL

Lorsque vous répondez à une offre d'emploi publiée dans les Annonces Classées ou Carrières et Professions ayant pour unique référence un numéro de Boîte postale (Département), il se peut que vous ne desirerez pas adresser votre demande d'emploi à certaines entreprises ou individus en particulier.

Nous vous suggérons alors de procéder comme suit:

- 1) Glissez votre demande dans une enveloppe cachetée portant le numéro de département de l'annonce.
- 2) Joignez-y une liste des compagnies ou individus à qui vous ne desirerez pas faire parvenir votre demande d'emploi.
- 3) Insérez l'enveloppe et la feuille dans une seconde enveloppe adressée au

SERVICE CONFIDENTIEL

LE SOLEIL

390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6  
Si l'annonce est publiée par l'un des noms mentionnés sur votre liste, nous détruirons votre demande d'emploi.

## Voici 7 bonnes raisons d'accorder à nos mamans un répit bien mérité 59<sup>96</sup> à 89<sup>96</sup> de rabais!

Une mère a souvent tellement de tâches à accomplir dans une journée, qu'elle prend à peine le temps de s'asseoir. Pourquoi ne pas lui offrir les instants de calme et de confort que seul un fauteuil de qualité peut procurer?

Voiez ces fauteuils d'appoint en bois de Lyric, au style italien ou provincial français, et ces fauteuils à bascule ou sur billes tout confort de Accent.

Faites votre choix et nous nous ferons une joie d'emballer le tout soigneusement pour vous le faire parvenir avant le 11 mai. (Pour les commandes spéciales de couleurs, veuillez prévoir un délai de livraison de 6 à 8 semaines).



#### 84.96 de rabais! Le "Queen Anne de luxe" de Lyric

En nylon de couleur bourgogne. Egalement vendu en acrylique sur commande spéciale. Modèle 9590. Prix courant Eaton 424.95

**339<sup>99</sup>** ch.

#### 69.96 de rabais! Fauteuil à bascule de Accent

Mécanisme pivotant. En acrylique de couleur naturelle. Modèle 40007. Prix courant Eaton 329.95

**259<sup>99</sup>** ch.

#### 89.96 de rabais! Fauteuil sur billes de Accent

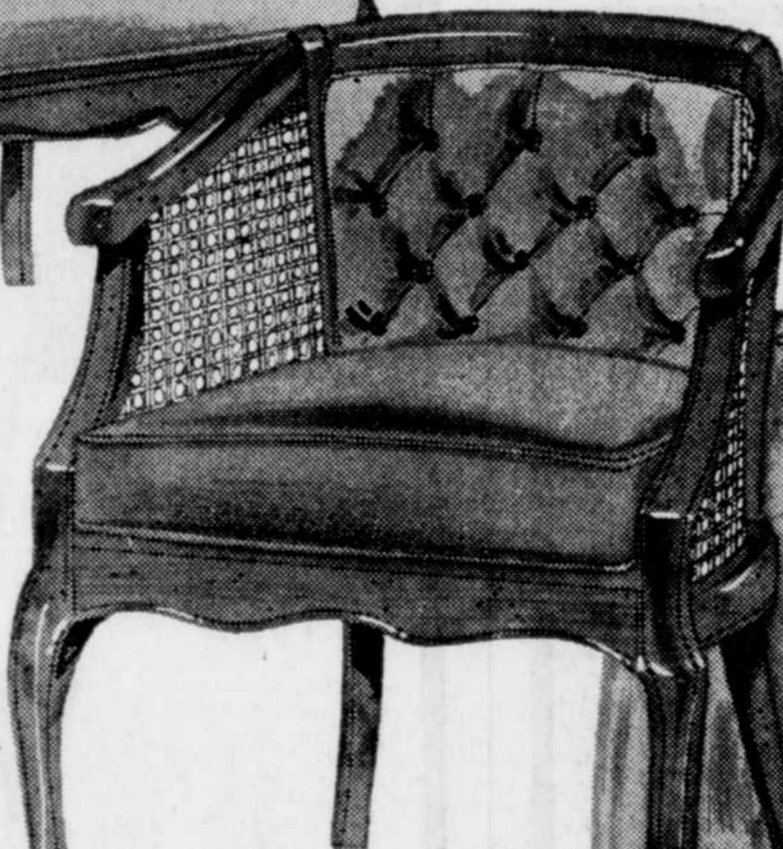
Roulement à billes. En acrylique de ton havane. Modèle 25019. Prix courant Eaton 369.95

**279<sup>99</sup>** ch.

#### 74.96 de rabais! Le provincial français de Lyric

Dossier haut et côtés de vannerie. En acrylique de ton jade. Modèle 9556. Prix courant Eaton 384.95

**309<sup>99</sup>** ch.



#### 74.96 de rabais! Le provincial français de Lyric

Dossier bas et côtés de vannerie. En acrylique de couleur rouille. Modèle 9518. Prix courant Eaton 364.95

**289<sup>99</sup>** ch.

#### 69.96 de rabais! Fauteuil d'appoint de Lyric

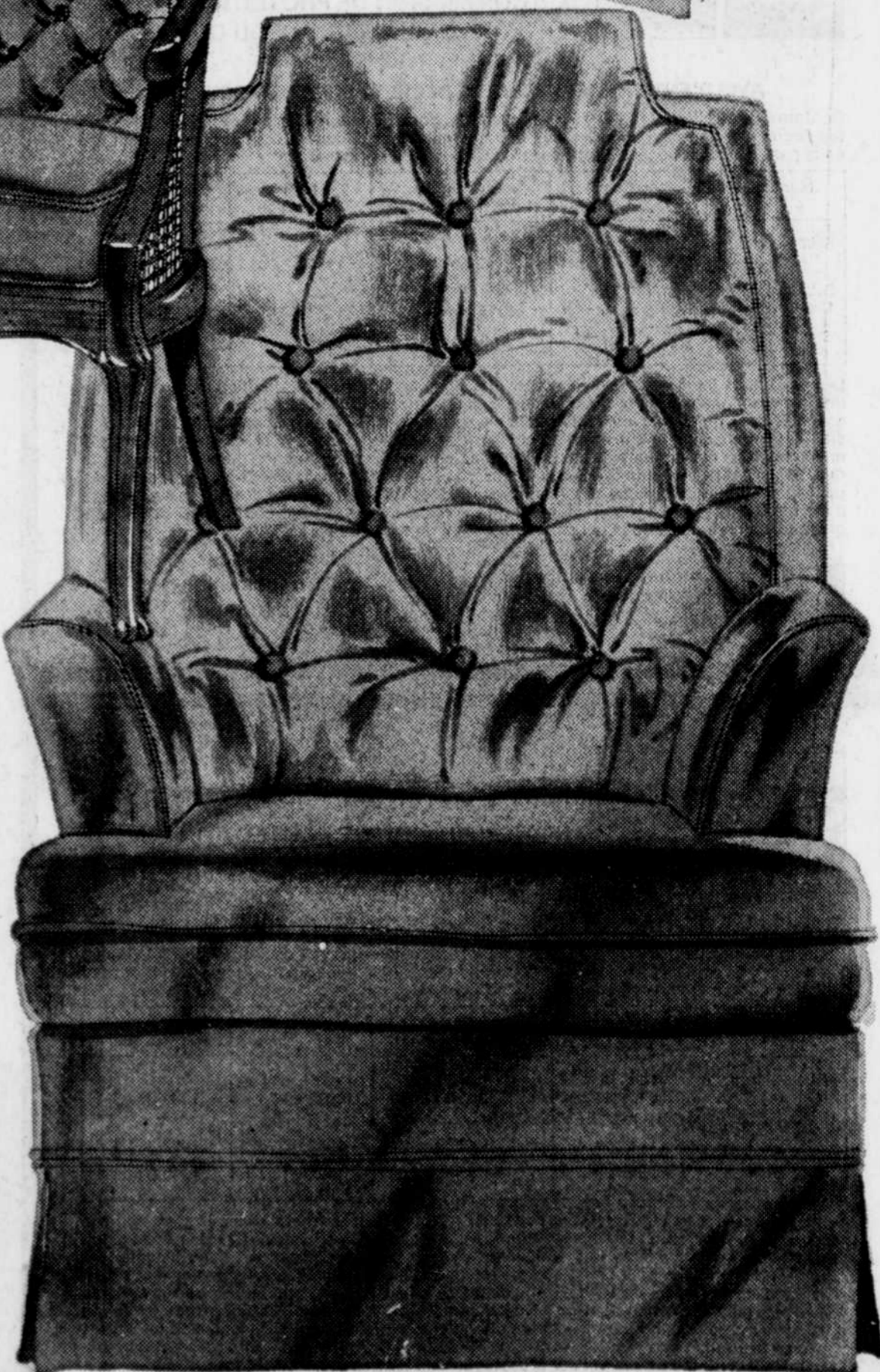
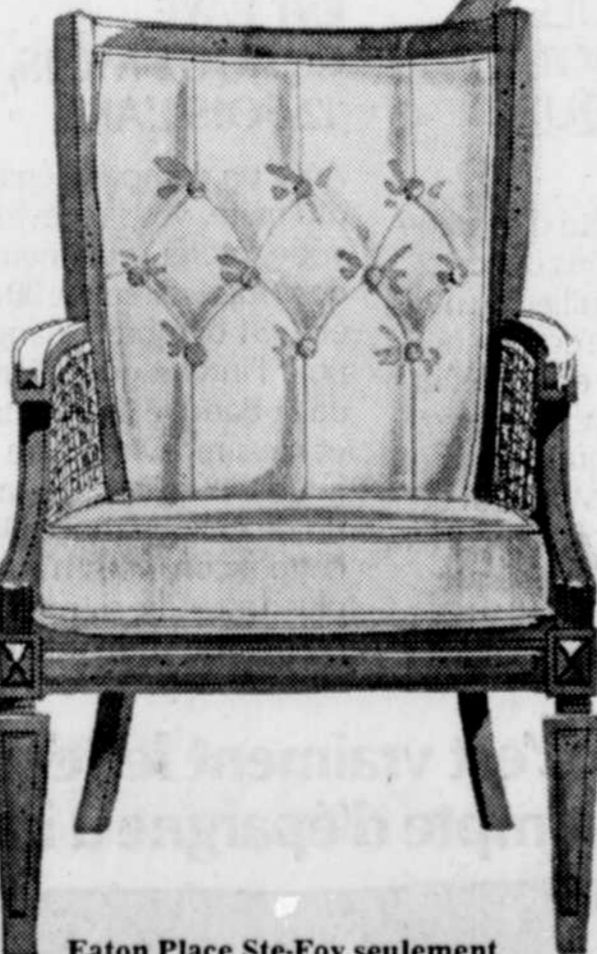
Côtés de vannerie. En acrylique de ton naturel. Modèle 9515. Prix courant Eaton 339.95

**269<sup>99</sup>** ch.

#### 59.96 de rabais! Fauteuil sur billes de Accent

Roulement à billes. En acrylique de couleur JADE. Modèle 25008. Prix courant Eaton 339.95

**279<sup>99</sup>** ch.



Eaton Place Ste-Foy seulement  
Rayon 270  
Venez ou téléphonez 653-9331

# EATON